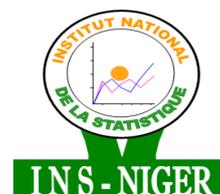




REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 2012

(Décret N° 2011-059/PCSRD/ME/F DU 27 Janvier 2011)

**RAPPORT SUR LA SITUATION
SOCIOÉCONOMIQUE DES PERSONNES
HANDICAPÉES**



EQUIPE DE DIRECTION

Fonctions	Prénoms et Noms
Directeur Général de l'INS	Idrissa ALICHINA KOURGUENI
Secrétaire Général p.i	Ibrahima SOUMAILA
Coordonnateur du Bureau Central du Recensement (BCR)	Soumana HAROUNA
Directeur des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales (DSEDS)	Sani OUMAROU
Conseiller du Directeur Général	Adamou BOUZOU

EQUIPE DE REDACTION

Comité de lecture
Adamou BOUZOU, Dr Soumana HAROUNA, Ousseini HAMIDOU, Kebe MABABOU, Cheikh T. NDIAYE, Mathias KUEPIE, Leonard NABASSEMBA
Rédacteurs
<p style="text-align: center;">Mamane Bachir ALHASSANE KABOYE, cadre BCR/INS SALOU HAROUNA Moussa, cadre BCR/INS Gapto MAI MOUSSA, cadre DSEDS/INS Alhassane Mamoudou, Ministère de la Population Siddo NOUHOU OUMAROU, Association des Personnes Handicapées</p>

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION GENERALE : 182, RUE DE LA SIRBA BP : 13416 NIAMEY - NIGER

TÉLÉPHONE (227) 20 72 35 60 - FAX (227) 20 73 59 34

Site web : www.stat-niger.org ; Email: ins@ins.ne

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES	VII
AVANT PROPOS	IX
LISTE DES ABREVIATIONS	XI
RESUME EXECUTIF	XII
PRINCIPAUX INDICATEURS	XIV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	5
I.1. REVUE DE LITTERATURE.....	5
I.2. ASPECTS METHODOLOGIQUES	5
I.2.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	5
I.2.2. PRINCIPALES SOURCES DES DONNEES.....	6
I.2.3. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.....	6
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	8
II.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	8
II.1.1. ORIGINE DU MOT HANDICAP.....	8
II.1.2. DEFINITION DE LA NOTION DE HANDICAP.....	8
II.1.3. SELON L'ORDONNANCE 93/012 DU 2 MARS 1993.....	8
II.1.4. SELON LE WASHINGTON GROUP.....	9
II.1.5. SELON LE RGP/H 2012.....	10
II.1.6. AVANTAGES ET LIMITES DE LA METHODE UTILISEE :	11
II.2. VOLUME, EVOLUTION ET PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES PERSONNES HANDICAPEES	11
II.2.1. VOLUME ET EVOLUTION DE LA POPULATION HANDICAPEE.....	11
II.2.5. RAPPORT DE MASCULINITE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	16
II.2.6. IMPORTANCE DU HANDICAP SELON LES GROUPES D'AGES;.....	18
II.2.7. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 10 ANS ET PLUS.....	20
II.2.8. STATUT MIGRATOIRE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	22
II.2.9. FECONDITE DES FEMMES AGEES DE 12-49 ANS EN SITUATION D'HANDICAP.....	23
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES HANDICAPEES.	25
III.1.1. TAUX NET DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES.....	25
III.1.2. TAUX BRUT DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES.....	26

III.1.3. TAUX D'ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES SELON LE SEXE	28
III.1.4. TAUX D'ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	29
III.2. LANGUE D'ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 15 ANS ET PLUS.....	30
III.3. NIVEAU D'INSTRUCTION DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 15 ANS ET PLUS.	31
CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	33
IV.1. SITUATION D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	33
IV.2. TAUX D'OCCUPATION DES PERSONNES HANDICAPEES	36
IV.3. SITUATION DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES	36
IV.4. BRANCHE D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	39
IV.5. OCCUPATION PRINCIPALE DES PERSONNES HANDICAPEES	40
CHAPITRE V : CONDITION DE VIE DES PERSONNES HANDICAPEES	42
V.1. CHEF DE MENAGE HANDICAPE	42
V.2. TAILLE MOYENNE DES MENAGES DIRIGES PAR DES PERSONNES HANDICAPEES.....	43
V.3. PRINCIPALE COMBUSTIBLE, SOURCE D'ENERGIE UTILISEE (E) PAR LE MENAGE POUR L'ECLAIRAGE	44
V.4. TYPE D'HABITATION.	45
V.5. PRINCIPAL MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEES.	46
V.6. TYPES DE LIEUX D'AISSANCE LE PLUS UTILISE PAR LE MENAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.	47
V.7. NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE HANDICAPE.....	49
V.8. BRANCHE D'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE	50
CONCLUSION	51
ANNEXES.....	A

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPEES DE 1988 A 2012.....	7
TABLEAU 2 : TAUX DE HANDICAP PAR TYPE DE HANDICAP SELON LA REGION DE RESIDENCE	12
TABLEAU 3 : TAUX DE HANDICAP PAR TYPE DE HANDICAP SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE....	13
TABLEAU 4 : TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE ANNUEL PAR REGION ENTRE LE RGP/H 2001 ET LE RGPH 2012.	15
TABLEAU 5 : RAPPORT DE MASCULINITE (RM) DES PERSONNES HANDICAPEES.	17
TABLEAU 6 : TAUX DE HANDICAP CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES PAR GROUPES D'AGE SELON LE MILIEU ET LE SEXE.	18
TABLEAU 7 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 10 ANS ET PLUS PAR LE STATUT MATRIMONIAL SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.	20
TABLEAU 8 : PROPORTIONS (%) DES PERSONNES MIGRANTES HANDICAPEES PAR TYPE DE HANDICAP. .	22
TABLEAU 9 : INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE DES FEMMES EN SITUATION D'HANDICAP.....	23
TABLEAU 10 : TAUX NET DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 7-12 ANS. 25	25
TABLEAU 11 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES.	26
TABLEAU 12 : TAUX D'ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES DE 15 ANS ET PLUS PAR TYPE DE HANDICAP SELON LE SEXE.....	28
TABLEAU 13 : TAUX D'ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES DE 15 ANS ET PLUS PAR TYPE DE HANDICAP SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.	29
TABLEAU 14 : POURCENTAGES (%) DE PERSONNES HANDICAPEES DE 5 ANS ET PLUS SELON LA LANGUE D'ALPHABETISATION.....	30
TABLEAU 15 : REPARTITION DES EFFECTIFS DES PERSONNES HANDICAPEES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE TYPE DE HANDICAP ET LES DEUX SEXES ET MILIEU DE RESIDENCE.	31
TABLEAU 16 : TAUX D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES PAR GROUPES D'AGES SPECIFIQUES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	34
TABLEAU 17 : TAUX D'OCCUPATION DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 15 ANS ET PLUS.	36
TABLEAU 18 : PROPORTION DES PERSONNES HANDICAPEES PAR SITUATION DANS L'EMPLOI SELON LE SEXE.	37
TABLEAU 19 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE DE 5 ANS ET PLUS PAR TYPE DE HANDICAP SELON LA SITUATION DANS L'EMPLOI.....	38
TABLEAU 20 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE DE 5 ANS ET PLUS PAR SITUATION DANS L'EMPLOI SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.	38
TABLEAU 21 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE DE 5 ANS ET PLUS PAR BRANCHE D'ACTIVITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE.	40

TABLEAU 22 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEES PAR OCCUPATION PRINCIPALE SELON LE TYPE D'HANDICAP	41
TABLEAU 23 : REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE HANDICAPES PAR TYPE DE HANDICAP SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.	42
TABLEAU 24 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES DIRIGES PAR DES PERSONNES HANDICAPEES.....	43
TABLEAU 25 : PROPORTIONS DES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEES ET PRINCIPALE COMBUSTIBLE / SOURCE D'ENERGIE UTILISEE (E) PAR LE MENAGE POUR ECLAIRAGE.....	44
TABLEAU 26 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE PAR TYPE D'HABITATION SELON LE TYPE DE HANDICAP.	45
TABLEAU 27 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE PAR PRINCIPAL MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DU MENAGE SELON LE TYPE DE HANDICAP.	46
TABLEAU 28 : REPARTITION DES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEES PAR TYPE DE LIEUX D' AISANCE ET LE TYPE DE HANDICAP.....	48
TABLEAU 29 : REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE HANDICAPES SELON LE TYPE D'HANDICAP ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION.	49
TABLEAU 30 : REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE HANDICAPES PAR ACTIVITE PRINCIPALE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	50
TABLEAU A1 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE PAR TYPE DE HANDICAP SELON LA REGION.....	F
TABLEAU A2 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEES PAR COMMUNE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE.	F
TABLEAU A3 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEES PAR TYPE DE HANDICAP SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE.	G
TABLEAU A4 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE PAR GROUPES D' AGE QUINQUENNAUX SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE.....	G
TABLEAU A5 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE HANDICAPEE PAR SITUATION MATRIMONIALE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE.....	H
TABLEAU A6 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE AGEES DE 15 ET PLUS PAR TYPE D'HANDICAP SELON LE SEXE ET L'ALPHABETISATION.	H
TABLEAU A7 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 15 ET PLUS PAR SITUATION DE L'EMPLOI SELON LE TYPE D'HANDICAP.	I
TABLEAU A8 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE AGEES DE 15 ET PLUS PAR TYPE D'HANDICAP SELON LE SEXE ET LA SITUATION D'ACTIVITE.	J

TABLEAU A9 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE AGEES DE 15 ET PLUS PAR TYPE D'HANDICAP SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LA SITUATION D'ACTIVITE.....	K
TABLEAU A10 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE AGEES DE 15 ET PLUS PAR NIVEAU D'INSTRUCTION ET SEXE SELON LE TYPE D'HANDICAP.	L
TABLEAU A11 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE HANDICAPE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION ET SEXE SELON LE TYPE.	M
TABLEAU A12 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE PAR PRINCIPALE COMBUSTIBLE / SOURCE D'ECLAIRAGE DE LEUR MENAGE PAR TYPE D'HANDICAP.	M
TABLEAU A13 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE PAR TYPE D'HABITATION SELON LE TYPE D'HANDICAP.	N
TABLEAU A14 : REPARTITION DES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEE PAR MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU LE TYPE D'HANDICAP.....	N
TABLEAU A15 : REPARTITION DES PERSONNES HANDICAPEE PAR LIEUX D' AISANCE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.	O

LISTE DES FIGURES

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE HANDICAP CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES EN MILIEU URBAIN.....	13
GRAPHIQUE 2 : TAUX DE HANDICAP CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES EN MILIEU RURAL	13
GRAPHIQUE 3 : TAUX DE HANDICAP CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES POUR L'ENSEMBLE DES MILIEUX.	14
GRAPHIQUE 4 : TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE ANNUEL DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES.	15
GRAPHIQUE 5 : RAPPORT DE MASCULINITE (RM) DES PERSONNES HANDICAPEES.	17
GRAPHIQUE 6 : PROPORTIONS (%) DES PERSONNES HANDICAPEES PAR GROUPES D'AGE SELON L'ENSEMBLE DES MILIEUX DE RESIDENCE ET LE SEXE.....	19
GRAPHIQUE 7 : TAUX DE HANDICAP PAR GROUPES D'AGE SPECIFIQUES.....	19
GRAPHIQUE 8 : PROPORTION (%) DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 10 ANS ET PLUS PAR STATUT MATRIMONIAL.	21
GRAPHIQUE 9 : POURCENTAGES (%) DES PERSONNES HANDICAPEES MIGRANTES PAR TYPE DE HANDICAP.	22
GRAPHIQUE 10 : INDICES DE SYNTHETIQUE DE FECONDITE CHEZ LES FEMMES HANDICAPEES DE 12-49 ANS	24
GRAPHIQUE 11 : TAUX NET DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES.	25
GRAPHIQUE 12 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES.....	27
GRAPHIQUE 13 : TAUX D'ALPHABETISATION (%) DES PERSONNES HANDICAPEES DE 15 ANS ET PLUS PAR TYPE DE HANDICAP SELON LE SEXE.....	28
GRAPHIQUE 14 : TAUX D'ALPHABETISATION (%) DES PERSONNES HANDICAPEES DE 15 ANS ET PLUS PAR TYPE DE HANDICAP SELON LES DEUX MILIEUX DE RESIDENCE.	29
GRAPHIQUE 15 : POURCENTAGES (%) DES PERSONNES HANDICAPEES PAR LANGUE D'ALPHABETISATION	31
GRAPHIQUE 16 : POURCENTAGES (%) DES PERSONNES HANDICAPEES DE 15 ANS ET PLUS PAR NIVEAU D'INSTRUCTION.....	32
GRAPHIQUE 17 : TAUX D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES PAR GROUPES D'AGE SPECIFIQUES ET PAR SEXE EN MILIEU URBAIN.....	34
GRAPHIQUE 18 : TAUX D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES PAR GROUPES D'AGE SPECIFIQUES ET PAR SEXE EN MILIEU RURAL.	34
GRAPHIQUE 19 : TAUX D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES PAR GROUPES D'AGE SPECIFIQUES ET PAR SEXE POUR L'ENSEMBLE DES MILIEUX DE RESIDENCE.....	35
GRAPHIQUE 20 : TAUX D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES PAR GROUPES D'AGE SPECIFIQUES.	36

GRAPHIQUE 21 : TAUX D'ACTIVITE ET D'OCCUPATION DES PERSONNES AGEES DE 15 ANS ET PLUS.	36
GRAPHIQUE 22 : PROPORTION DES PERSONNES HANDICAPEES PAR SITUATION DANS L'EMPLOI.	37
GRAPHIQUE 23 : PROPORTIONS (%) DES CHEFS DE MENAGE HANDICAPES PAR TYPE DE HANDICAP. ..	43
GRAPHIQUE 24 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES DIRIGES PAR DES PERSONNES HANDICAPEES.....	44
GRAPHIQUE 25 : PROPORTIONS (%) DES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEES ET PRINCIPALE COMBUSTIBLE.	45
DANS L'ENSEMBLE, LA LAMPE A PILE EST LA PRINCIPALE SOURCE D'ENERGIE UTILISEE PAR LES PERSONNES HANDICAPEES POUR ECLAIRER LEURS MENAGES. EN EFFET, 73,9% DES PERSONNES HANDICAPEES UTILISENT LA LAMPE A PILE POUR ECLAIRER LEUR MENAGE. ENSUITE, LA LAMPE A PETROLE (9,9%), LE BOIS (6,2%) ET LA LAMPE A GAZ (2,6%) SONT EGALEMENT UTILISES PAR LES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEES COMME PRINCIPALE SOURCE D'ENERGIE UTILISEE POUR ECLAIRER LEURS MENAGES. LES PERSONNES HANDICAPEES UTILISENT DANS DES PROPORTIONS ASSEZ INSIGNIFIANTES L'ELECTRICITE (0,3%).	45
GRAPHIQUE 26 : PROPORTIONS DES PERSONNES HANDICAPEES PAR TYPE D'HABITATION.	46
GRAPHIQUE 27 : PRINCIPAL MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DU MENAGE DES PERSONNES HANDICAPEES.	47
GRAPHIQUE 28 : POURCENTAGES (%) DES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEES PAR TYPE DE LIEUX D'AISSANCE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.	48
GRAPHIQUE 29 : NIVEAU D'INSTRUCTION DES CM HANDICAPES	49

AVANT PROPOS

Le gouvernement du Niger vient de réaliser du 10 au 24 décembre 2012, son quatrième (4ième) recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H_2012) après ceux de 1977, 1988 et 2001. Au moment où plusieurs documents essentiels de politiques et de programmes de développement économique et social sont en cours d'évaluation, le Plan de Développement Economique et Social (PDES), le Plan de Développement Sanitaire (PDS), la Politique Nationale de Population (PNP), ce 4ième RGPH vient répondre aux besoins des utilisateurs de données, en fournissant au système statistique national de nouvelles données sociodémographiques et économiques fiables et de qualité.

Plusieurs raisons qui ont justifié la réalisation de ce quatrième recensement en 2012 découlent d'énormes besoins des utilisateurs en données, en vue de saisir les mutations sociales intervenues dans la société nigérienne au cours de la décennie. C'est dans ce sens que le Niger a inscrit cette opération dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), à travers son plan d'actions annuel de 2012. Ces données viennent également répondre aux nouveaux besoins, notamment ceux issus du découpage récent du territoire en 266 communes urbaines et rurales sur la base de la nouvelle loi sur la décentralisation. Cette situation, en plus de la réorganisation considérable de l'occupation du territoire national, a contribué à faire naître un besoin urgent en données sociodémographiques et économiques pour les entités nouvellement réorganisées.

Face à la demande pressante des collectivités locales et, de façon plus générale, des utilisateurs et producteurs de données, l'Institut National de la Statistique (INS) a déjà produit et diffusé les premiers résultats globaux définitifs ainsi que le Répertoire National des Localités (RENALOC) issus des travaux du 4ième RGPH_2012. Pour parachever le processus, l'INS met à votre disposition les rapports d'analyse thématiques du RGP/H_2012. La publication de ces rapports thématiques complétera certainement les demandes des acteurs du système statistique national.

Ces résultats sont le fruit de l'appui considérable du Gouvernement du Niger, mais aussi de l'Union Européenne, du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), de l'Agence des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM) à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

Nous remercions également l'engagement remarquable de l'ensemble du personnel des Directions Régionales de l'INS, des services déconcentrés de l'Etat, mais aussi des gouverneurs, des préfets, des maires, des élus locaux et des députés nationaux qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réussite. Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont constitué un relais de plaidoyer efficace auprès des populations. Nous tenons aussi à remercier l'ensemble de la population nigérienne pour son entière coopération et la disponibilité dont elle a su faire preuve durant cette opération.

Enfin, nos remerciements s'adressent également à nos équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné toute l'étendue du territoire national en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement de notre pays.

Le Directeur Général de l'INS

Idrissa ALICHINA KOURGUENI

LISTE DES ABREVIATIONS

ASCN : Appelé du Service Civique National ;

BCR : Bureau Central du Recensement ;

BM : Banque Mondiale ;

BTP : Bâtiment Travaux Publics ;

CDPH : Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ;

CM. : Chef de ménage ;

CNPPH : Comité National pour la Promotion des Personnes Handicapées ;

CRDPH : Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées ;

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

NU : Nations Unies ;

PCSRD/MP/PF/PE : Président du Conseil Suprême pour la Réconciliation et la Démocratie / Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;

RGP/H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;

RM : Rapport de masculinité.

RESUME EXECUTIF

Au Niger, les personnes handicapées représentent 4,2% de la population totale résidente et les personnes polyhandicapées avec 3,3% de la population résidente totale détiennent le taux de handicap le plus élevé. Viennent ensuite les personnes malvoyantes (0,3%), les handicapées physiques des membres inférieurs (0,2%). Par contre, les personnes muettes et celles qui sont atteintes de lèpre présentent des taux de handicap presque nuls à cause de leurs sous effectifs dans la population totale résidente.

Il y a presque autant d'hommes que de femmes handicapées : 4,2% d'hommes et 4,1% de femmes handicapées. Les tranches d'âge 0-14 ans (1,9%) et 15-64 ans (avec 2,0%) sont le plus affectées par le handicap.

L'analyse différentielle selon la région fait ressortir des taux de handicap supérieurs à 4,2% particulièrement au niveau des régions de Niamey (6,4%), Zinder (5,3%) et Tillabéry (4,5%). En effet, le taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population des personnes handicapées estimé à 9% est nettement supérieur à celui de la population résidente totale (3,9%). Des taux très élevés s'observent au niveau des régions de Niamey (10,3%), Zinder (9,8%), Tahoua (9,4%) et de Tillabéry (9,4%).

Il y a 102 hommes handicapés pour 100 femmes handicapées. Ce rapport de masculinité est supérieur à celui de la population résidente totale du pays, estimé à 98,8 hommes pour 100 femmes.

Les personnes handicapées mariées (monogames ou polygames) représentent 3,7% de la population résidente totale de 10 ans et plus mariée. De faibles taux de veuvage ou de divorces à cause du problème de sous effectifs, sont enregistrés.

L'indice synthétique de fécondité des femmes handicapées âgées de 12-49 ans se situe à 5,6 enfants par femme contre 7,5 enfants par femme dans la population résidente totale.

D'une manière générale, les personnes handicapées sont alphabétisées en français (64,1%), en haoussa (16,6%) ou en arabe (5,7%). Elles sont sans niveau d'instruction (35,5%) à l'instar de la population résidente totale (55,6% de sans niveau d'instruction).

Les taux d'activité chez les personnes handicapées âgées de 15 ans et plus se situent à 34,3% contre 58,8% pour la population résidente totale de 15 ans et plus. Plus de 95% des personnes handicapées sont occupées (98% pour les femmes et 95% pour les hommes).

La majorité des personnes handicapées âgées de 15 ans et plus sont soit des travailleurs indépendants (56,4%) soit des indépendants (35,9%).

L'agriculture, chasse et sylviculture et la pêche, pisciculture, aquaculture constituent les branches d'activité de prédilection des personnes handicapées car plus de huit (8) personnes handicapées sur dix (10) s'y trouvent employées.

Les chefs de ménage handicapés représentent 1,6% de l'ensemble des chefs de ménage de la population résidente totale.

Les personnes handicapées ont dans l'ensemble un accès limité à l'eau et à l'électricité en relation avec leurs conditions de vie, particulièrement en milieu rural. En effet, pour environ trois ménages de personnes handicapées sur dix (29,7%), le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau.

Dans l'ensemble, la lampe à pile est la principale source d'énergie utilisée par 73,9% des personnes handicapées pour éclairer leurs ménages.

Les personnes handicapées vivent dans des cases (24,4%) ou dans des maisons en banco (64%). Elles pourraient être limitées dans le choix des lieux d'aisance eu égard à leurs conditions de vie. De ce fait, environ sept (7) ménages des personnes handicapées sur dix (10) utilisent la brousse ou la nature comme type de lieu d'aisance.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Libellés des indicateurs	Valeurs			
Taux de handicap (%) au niveau national.	4,2			
Taux de handicap (%) au niveau national selon le sexe.	Masculin		Féminin	
	4,2		4,1	
Taux de handicap (%) par milieu de résidence.	Urbain	Rural		Ensemble
	4,7	4,1		4,2
Taux de handicap (%) par région de résidence.	Agadez			2,6
	Diffa			2,5
	Dosso			3,2
	Maradi			3,2
	Tahoua			4,1
	Tillabéry			4,5
	Zinder			5,3
	Niamey			6,4
Taux d'accroissement intercensitaire annuel (%) au niveau national.	9,0			
Taux d'accroissement intercensitaire annuel (%) au niveau régional.	Agadez			6,5
	Diffa			7,8
	Dosso			7,1
	Maradi			8,9
	Tahoua			9,4
	Tillabéry			9,4
	Zinder			9,8
	Niamey			10,3
Rapport de masculinité (RM) des personnes handicapées au niveau national.	102 hommes pour 100 femmes.			
Rapport de masculinité (RM) des personnes handicapées par région.	Agadez			130
	Diffa			113
	Dosso			111
	Maradi			109
	Tahoua			105
	Tillabéry			102
	Zinder			95
	Niamey			95
Taux de handicap par groupes d'âge spécifiques.	Groupe Age	Masc.	Fém.	Ens.
	0-14 ans	3.7	3.8	3.7
	15-64 ans	4.6	4.1	4.4

	65 ans et +	9.2	8.6	8.9
Proportions (%) des personnes handicapées migrantes au niveau national selon le sexe.	Masculin	Féminin		Ensemble
	25,0	24,2		24,6
Proportions (%) des personnes handicapées mariées âgées de 10 ans et plus dans la population totale résidente mariée du même groupe d'âge.	Masculin	Féminin		Ensemble
	3,9	3,7		3,7
Indices synthétique de fécondité chez les femmes handicapées de 12-49 ans au niveau national.	5,6 enfants par femme handicapée de 12-49 ans			
Indices synthétique de fécondité chez les femmes handicapées de 12-49 ans au niveau régional.	Agadez		3,8	
	Diffa		4,6	
	Dosso		5,9	
	Maradi		7,1	
	Tahoua		5,1	
	Tillabéry		5,1	
	Zinder		6,2	
Niamey		4,2		
Taux net de scolarisation chez les personnes handicapées âgées de 7-12 ans.	Masculin	Féminin		Ensemble
	31,0	36,9		34,0
Taux brut de scolarisation chez les personnes handicapées.	Masculin	Féminin		Ensemble
	47,9	40,7		44,8
Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées de 15 ans et plus selon le sexe.	Masculin	Féminin		Ensemble
	59,4	56,8		58,1
Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées de 15 ans et plus selon le sexe.	Masculin	Féminin		Ensemble
	59,4	56,8		58,1
Proportion (%) des personnes handicapées par principale situation dans l'emploi selon le sexe.	Indépendant		Aide familial	
	56.4		35.9	
Taux d'activité (%) par groupes	5-9 ans	Masc.	Fém.	Ens.

d'âge spécifiques des personnes handicapées selon le sexe.	10-12 ans	2.4	1.7	2.1
	13-14 ans	2.8	1.8	2.3
	5-14 ans	2.5	1.5	2.0
	15-64 ans	7.7	5.0	6.4
	65 ans et plus	55.9	22.4	39.6
	15 ans et plus	5.7	1.8	3.8
	5-9 ans	58.0	23.6	41.2
Taux d'occupation (%) des personnes handicapées de 15 ans et plus au niveau national	Urbain	Rural		Ensemble
	94.5	97.7		95.4
Proportions (%) des chefs de ménage handicapés parmi les chefs de ménage.	1,6			
Taille moyenne des ménages dirigés par des personnes handicapées.	Masc.	Fém.		Ens.
	6,6	5,1		6,4
Proportions (%) des ménages des personnes handicapées selon la principale combustible / Source d'énergie utilisée (e) pour l'éclairage de leur ménage.	Lampe à pile		73,9	
	Lampe à pétrole		9,9	
	Bois		6,2	
Proportions (%) de la population résidente handicapée par type d'habitation selon le type de handicap.	Case		24,4	
	Maison en banco		64,0	
Proportion (%) de la population résidente handicapée par principal mode d'approvisionnement en eau	Robinet		29,7	
	Station de pompage	16,4		

du ménage.	Forage	12,8
	Puits traditionnels	12,9
	Puits cimentés	11,1
Proportions (%) des ménages des personnes handicapées par type de lieux d'aisance selon le milieu de résidence.	Brousse / nature	68,3
	WC à l'extérieur de la maison	10,0
	Latrine moderne	9,6

INTRODUCTION

La fin du 20ème siècle est marquée par une prise de conscience des Etats quant à l'obligation qui leur incombe de prendre en compte, d'impliquer et de faire participer activement les personnes handicapées dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement. Depuis 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), en son article 25, mentionne expressément les droits socio-économiques des personnes handicapées.

Du programme d'action mondial de 1982 en passant par les 21 règles sur l'égalisation de chance des personnes handicapées, les droits des personnes handicapées n'ont cessé d'évoluer.

En 2001, les Nations Unies (NU) ont mis en place un comité chargé de l'élaboration d'une Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH). Cette convention adoptée, le 13 décembre 2006 a pour objectif de «promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les Droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ».

Au niveau national, le Gouvernement a ratifié la convention le 24/06/2008 (son entrée en vigueur est intervenue un mois plus tard), relative aux Droits des Personnes handicapées et son protocole facultatif et adopté les textes juridiques dont entre autres :

- l'Ordonnance 93- 012 du 02 mars 1993 modifié et complété par l'Ordonnance 2010-028 du 20 mai 2010. Au terme de l'article 21 de cette Ordonnance, tout établissement public ou privé employant au moins vingt (20) salariés est tenue de réserver 5% des postes de travail à des personne en situation de handicap.
- le décret n°2010-637/PCSRD/MP/PF/PE du 26 août 2010 fixant les modalités d'application de l'ordonnance 93-012 du 02 mars 1993 déterminant les règles minima relatives à la protection sociale des personnes handicapées, modifiée et complétée par l'ordonnance n°028 -2010 du 20 mai 2010 ;
- le décret n°2010-638/PCSRD/MP/PF/PE du 26 août 2010 portant création, organisation, attributions du Comité National pour la Promotion des Personnes Handicapées (CNPPH).

- Le décret n°96/456/PRN/MSP en son article 9, stipulant que la personne en situation de handicap est exonérée à 100% pour les frais d'hospitalisation.

Au plan institutionnel, plusieurs départements ministériels initient des actions qui sont en relation directe avec la question de la protection et de la promotion des personnes handicapées (Education, Formation professionnelle, Santé, Sécurité alimentaire, Jeunesse et Sport, Fonction publique/Emploi).

L'institution publique chargée de mettre en œuvre et de suivre l'application de la politique du gouvernement relative à la protection et à la promotion des groupes sociaux spécifiques est le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MP/PF/PE) qui coordonne toutes les actions de protection et de promotion des personnes handicapées.

Il exerce cette attribution à travers une Direction chargée des Personnes Handicapées, placée sous la Direction générale de la protection de l'enfant, de la protection sociale et de l'action humanitaire.

Du point de vue organisationnel, deux (2) Comités Nationaux sont mis en place, à savoir :

- (i) le Comité National chargé du Suivi de la mise en œuvre de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) ;
- (ii) le Comité National pour la Promotion des Personnes Handicapées (CNPPH).

Les organisations des personnes handicapées quant à elles, sont regroupées autour de la Fédération Nigérienne des Personnes Handicapées composée de Six (6) associations de type catégoriel et de cinq (5) organisations intervenant dans le domaine des personnes handicapées.

Il faut rappeler que l'une des difficultés que rencontrent les organisations de Personnes handicapées au Niger, le Gouvernement et les autres partenaires intervenant dans le domaine du handicap, est l'insuffisance notoire d'informations sur ces personnes. Hormis les données du recensement de 2001 qui en a dénombré 80.035 Personnes handicapées, les quelques données existantes sur ces personnes, proviennent le plus souvent d'enquêtes

isolées¹ et parfois d'enquêtes nationales² touchant quelques aspects de leur situation.

C'est pourquoi le quatrième (4ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2012 (RGP/H-2012) dont l'un des objectifs spécifiques est d'actualiser les connaissances sur les phénomènes démographiques et les caractéristiques économiques, sociales et culturelles de la population et particulièrement des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées »³) a retenu parmi les thèmes d'analyse, celui relatif à la « situation socioéconomique des personnes handicapées.

Ce thème fournit au gouvernement et aux différents intervenants, des indicateurs pertinents nécessaires au suivi, à l'évaluation et à l'orientation des politiques et programmes en faveur de personnes handicapées.

Il est généralement admis que les personnes handicapées ont des conditions de vie en deçà de celles des autres habitants et nécessitent donc une plus grande attention quant à l'examen des différentes caractéristiques de cette situation.

L'élaboration du présent rapport qui porte sur la situation socioéconomique des personnes handicapées, entamée en décembre 2012 par Messieurs Alhassane MAMOUDOU, Kaboye ALLASSANE et Siddo NOUHOU OUMAROU a été finalisée en mars 2015 par Mr Gapto MAI MOUSSA, cadre de l'Institut National de la Statistique sous la supervision technique de Mr. Mathias KUEPIE et Cheik N'DIAYE, Démographes, Consultants Internationaux. Etaient également membres du comité de lecture de ce rapport, Monsieur Bouzou ADAMO, Conseiller du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (C/DG/INS) et Dr Harouna SOUMANA, cadre de l'INS.

La présente étude, s'inscrit dans le cadre d'une meilleure connaissance de la situation socioéconomique dans laquelle vivent les personnes en situation d'handicap au Niger. L'étude vise non seulement à caractériser les différents types d'handicap dont sont victimes les personnes, les caractéristiques de ces personnes mais aussi leur cadre de vie. Pour y parvenir, l'étude s'articule autour de six (6) chapitres. Le premier chapitre porte sur la revue de littérature

¹ MP/PF/PE (FARKA SOUMAILA consultant); recherche opérationnelle sur la réadaptation a base communautaire « RBC » dans les départements de KONNI et GUIDANT ROUMJDI ; NOVEMBRE 2010 ;

² PLAN INTERNATIONAL, Enquête nationale sur les handicapés et les guides de personnes handicapées, 2001 ;

³2eme Objectif spécifique du RGP/H2012 ; PRODDOC, page10.

et la démarche méthodologique. Le deuxième chapitre passe en revue les données globales des personnes handicapées au Niger. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse des caractéristiques démographiques des personnes handicapées. Le quatrième chapitre aborde les caractéristiques socioculturelles. Le cinquième chapitre concerne les caractéristiques socioéconomiques des personnes handicapées et enfin, le sixième chapitre porte sur le cadre de vie des personnes handicapées.

REVUE DE LITTÉRATURE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Le présent chapitre aborde dans un premier temps, sous l'angle théorique, les différents points de vue divergents ou convergents des divers auteurs sur le thème relatif à la situation des personnes handicapées. La seconde partie décrit les aspects méthodologiques concernant le thème de l'étude.

I.1. REVUE DE LITTÉRATURE

Selon le rapport mondial sur les personnes handicapées conjointement publié par la Banque Mondiale et l'OMS en juin 2011 à New York, plus d'un milliard de personnes vivent avec une forme ou une autre de handicap, dont 80% résident dans les pays en développement. Pourtant, poursuit ledit rapport, cette catégorie sociale de personnes a le droit de participer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement car ses préoccupations sont aussi celles de tous et il faudrait une approche transversale et intégrée du handicap pour permettre de penser à une politique non discriminatoire, de droit commun et respectant l'égalité de traitement. Au demeurant, depuis 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées. Ainsi, l'article 24 de cette convention traite du droit à l'éducation des personnes handicapées afin d'assurer son exercice sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances. Cette convention est juridiquement contraignante pour les Etats Parties qui doivent faire en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre tout au long de la vie des possibilités d'éducation.

I.2. ASPECTS METHODOLOGIQUES

Toute étude scientifique comporte des objectifs à atteindre et pour cela, les aspects méthodologiques constituent les moyens d'y parvenir. C'est pourquoi la connaissance de la démarche méthodologique, de la principale source des données et de l'évaluation critique de ces données constituent autant d'éléments pouvant permettre l'atteinte des objectifs de l'étude.

I.2.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.

La démarche méthodologique sur laquelle ce travail repose est issue de la caractérisation des variables nécessaires à l'analyse et à l'évaluation de la qualité des données.

I.2.2. PRINCIPALES SOURCES DES DONNEES.

Les données utilisées dans le cadre du présent rapport relatif à la situation socioéconomique des personnes handicapées sont issues du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012.

Les variables retenues pour l'analyse de ce thème sont :

- Les caractéristiques démographiques des personnes handicapées :
 - Sexe ;
 - Age ;
 - Etat matrimonial ;
 - Migration des personnes handicapées.

- Les caractéristiques socioculturelles des personnes handicapées :
 - Niveau d'instruction ;
 - Langue d'alphabétisation ;
 - Fréquentation scolaire.

- Les caractéristiques socioéconomiques des personnes handicapées :
 - Situation d'activité ;
 - Situation dans l'emploi ;
 - Branche d'activité ;
 - Occupation principale ;
 - Chômage.

- Le cadre de vie des personnes handicapées :
 - Caractéristiques des ménages dont le chef est handicapé ;
 - Mode d'approvisionnement en eau et en électricité ;
 - Type de lieu d'aisance ;
 - Biens d'équipement des ménages des personnes handicapées,

I.2.3. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES⁴

La crédibilité et la portée de toute étude scientifique dépend dans une large mesure de la qualité et de la fiabilité des données qui la sous-tendent. Il est donc primordial de procéder à une évaluation préalable des données collectées avant toute analyse. Cette évaluation repose principalement sur

⁴ Un thème spécial a été prévu pour évaluer les qualités de données du 4^{ème} RGPH de 2012

l'analyse des taux de non réponses de certaines variables collectées au cours de ce RGP/H de 2012.

Tableau 1 : Evolution du nombre de personnes handicapées de 1988 à 2012.

Période	RGP/H 1988	RGP/H 2001	RGP/H 2012
Effectifs des personnes handicapées	94 246	80 035	715 497

sources: RGP/H 1988, 2001 et 2012.

Le tableau 1 présente l'évolution des effectifs des personnes handicapées entre les RGP/H de 1988, 2001 et 2012.

Les effectifs des personnes handicapées sont passés de 94246 personnes au RGP/H 1988 à 80035 personnes au RGP/H 2001 pour atteindre 715497 personnes en 2012. Entre 2001 et 2012, les effectifs des personnes handicapées ont été multipliés par neuf (9).

Cette forte augmentation des effectifs des personnes handicapées (9% de taux d'accroissement intercensitaire annuel au niveau national entre 2001 et 2012) pourrait s'expliquer entre autres par :

- le faible dénombrement des personnes handicapées au RGP/H 2001, en raison des préjugés sociaux culturels qui n'auraient pas été suffisamment pris en compte par le personnel de terrain pendant le dénombrement de 2001;
- l'ignorance des familles due à l'inadaptation et l'inaccessibilité des messages de sensibilisation en 2001;
- la participation active des organisations des personnes vivant avec handicap au côté du BCR en 2012 pour améliorer l'impact des campagnes de sensibilisations avant et pendant le dénombrement général de décembre 2012.

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

Ce chapitre présente les concepts et définitions portant sur les personnes en situation d'handicap. Il retrace ainsi leur évolution.

I.3. CONCEPTS ET DEFINITIONS

I.3.1. ORIGINE DU MOT HANDICAP.

Selon le dictionnaire Larousse Encyclopédique, étymologiquement, handicap vient de l'expression anglaise : «Hand in CAP» qui signifie « la main dans le chapeau ». Ceci désignait un jeu consistant à deviner la main placée dans un chapeau, le nombre de doigts ouverts. Par la suite, cette expression s'est détériorée. Le handicap introduit dans le langage courant est devenu synonyme de désavantage.

D'autres sources, tout en gardant au mot son origine anglaise, lui donne la signification de mendicité en raison du chapeau tendu par le mendiant.

I.3.2.

I.3.3. DEFINITION DE LA NOTION DE HANDICAP.

L'OMS attribue à la notion de handicap 3 concepts : La déficience, l'incapacité, le handicap.

La déficience est définie comme l'atteinte, la lésion, la perte ou le dérèglement d'une substance ou altération physique anatomique, psychologique ou mentale.

L'incapacité est le retentissement de la déficience dans la vie quotidienne, une diminution ou perte de l'aptitude à s'acquitter d'une activité dans les conditions jugées normales en fonction de l'individu, mais également de l'accessibilité de l'environnement.

Le handicap, se définit comme le désavantage social dont souffre le sujet par la suite de la déficience et qui l'empêche de s'acquitter de ses rôles sociaux, en terme de dépendance physique, de mobilité réduite, de scolarité assistée ou impossible, ou enfin, de dépendance économique ou d'intégration sociale, partielle ou limitée.

Partant de ces définitions, on peut considérer comme handicapée, toute personne incapable de réaliser les activités jugées normales à son âge et dans son environnement socioéconomique.

I.3.4. SELON L'ORDONNANCE 93/012 DU 2 MARS 1993

Le terme de «personnes handicapées» désigne aux sens de l'ordonnance 93/012 du 2 mars 1993 déterminant les règles minima relatives à la Protection Sociale des personnes Handicapées, des individus qui se trouvent dans

l'incapacité d'assurer par eux – mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou collective normale, du fait d'une déficience congénitale ou non de ses capacités physiques, sensorielles ou mentales. Cette définition, proche du concept médical du handicap a évolué vers une approche sociale basée sur le droit.

C'est ainsi que la convention relative aux droits des personnes handicapées décrit les Personnes handicapées, comme des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peuvent faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

I.3.5. SELON LE WASHINGTON GROUP

D'après les définitions précédentes, l'accent est beaucoup mis sur le stade ultime de l'handicap. Les dernières tendances en matière de collecte des données sur le handicap suggèrent d'appréhender le phénomène à travers le degré de chaque handicap. A ce titre, la mesure du handicap devrait mettre l'accent sur les difficultés rencontrées en termes d'exécution des mouvements de base et d'obstacles à la participation citoyenne. Ainsi, le Washington Group⁵ a proposé une série de questions qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Elles portent sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer.

Les questions suivantes portent sur les difficultés qu'on peut avoir à accomplir certaines tâches en raison d'un problème de santé.

- ✓ Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes⁶ ?
- ✓ Avez-vous des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
- ✓ Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
- ✓ Avez-vous du mal à vous souvenir ou à vous concentrer ?
- ✓ Avez-vous des difficultés à prendre soin de vous-même ?

En utilisant votre langue habituelle, avez-vous des difficultés à communiquer ?

⁵Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions. Traduit par Handicap International – Programme Sénégal / Cap-Vert, 2011.

Ces questions comportent quatre modalités de réponse : (1) Non, pas de difficulté, (2) Oui, quelques difficultés, (3) Oui, beaucoup de difficultés et (4) Pas du tout capable de faire. L'échelle de gravité s'utilise dans les catégories de réponses, afin de cerner l'éventail complet des domaines fonctionnels allant de la forme modérée à la forme la plus sévère.

Cette nouvelle approche a pour intérêt de pouvoir fournir des informations statistiques sur une catégorie des populations vulnérables, à savoir les personnes en situation de handicap.

I.3.6. SELON LE RGP/H 2012

Le RGP/H_2012 du Niger est resté dans l'ancienne orientation qui consiste à recueillir le handicap à son stade extrême. Il attribue le terme de «handicap», aux personnes présentant une incapacité physique, auditive, visuelle ou mentale dans la vie de tous les jours qui entraîne un ralentissement de l'activité productive de la personne.

Le questionnaire du RGP/H 2012 appréhende la présence et le type de handicap à travers la colonne C12 "Présence d'handicaps". La question posée à chaque membre de ménage était la suivante: « [prénom] présente-t-il/elle un ou plusieurs handicap ?».

Les différentes modalités suivantes ont été retenues :

0=Sans handicap ;

1=Aveugle/Malvoyant ;

2=Sourd/Malentendant ;

4=Muet ;

8=Handicapé physique des membres inférieurs ;

16= Handicapé physique des membres supérieurs ;

32= Handicap mental ;

64= Lépreux ;

128= Autre à préciser.

Une variable composite, « Handicap multiple », a été créée et attribuée aux personnes qui présentaient plus d'un handicap. Par la suite, les autres questions permettent d'avoir les caractéristiques démographiques, socioculturelles et socioéconomiques des personnes handicapées.

I.3.7. AVANTAGES ET LIMITES DE LA METHODE UTILISEE :

- L'avantage de la méthode utilisée est de pouvoir couvrir l'ensemble de la population recensée, sans omission ni double compte. Elle permet aussi d'effectuer les investigations nécessaires sur les caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques des personnes handicapées ;

- En ne mesurant pas le degré du handicap, le questionnaire du Niger ne permet pas d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale (approche du Washington Group) ;

Les limites de cette méthode sont liées à la technique de collecte des informations sur le terrain, dont les principaux écueils sont :

- ✓ La détermination des «non déclaré». Un filtre n'ayant pas été initialement introduit, qui aurait permis de les classer en : «Personne handicapée» ou, en «Personne non handicapée», il n'a pas été possible de décider, hors du terrain, si telle ou telle personne n'ayant pas répondu était handicapée ou pas ;
- ✓ La création de la variable "Handicaps multiples" s'est finalement avérée très complexe. D'autre part, on note l'absence d'une nomenclature des « Handicaps multiples ». Ces différents obstacles ont pu altérer sa qualité.

Dans ce chapitre II, la répartition spatiale des personnes handicapées ainsi que leurs caractéristiques sociodémographiques sont abordées. A cet effet, il se dégage ainsi le niveau et les tendances du phénomène de handicap au Niger.

I.4. VOLUME, EVOLUTION ET PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES PERSONNES HANDICAPEES

CETTE PARTIE TRAITE DU VOLUME, EVOLUTION ET PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES PERSONNES HANDICAPEES.

I.4.1. VOLUME ET EVOLUTION DE LA POPULATION HANDICAPEE.

Ce chapitre présente le volume et l'évolution de la population handicapée à travers son taux de handicap par type de handicap selon la région et le milieu de résidence ainsi que son taux d'accroissement intercensitaire annuel.

1.4.2. Taux de handicap par type de handicap selon la région.

Tableau 2 : Taux de handicap par type de handicap selon la région de résidence

Types de handicaps	Régions								
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Zinder	Niamey	Ensemble
Aveugle	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3
Sourd	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Muet	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
HPMI	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2
HPMS	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Handicap mental	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Lépreux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Polyhandicapé	1.6	1.9	2.0	2.2	3.2	3.7	4.6	5.8	3.3
Autre	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	2.6	2.5	3.2	3.2	4.1	4.5	5.3	6.4	4.2

HPMI : Handicapé physique des membres inférieurs ; HPMS : Handicapé physique des membres supérieurs.

Le tableau 2 présente les taux de handicap par type selon les régions. On constate que les personnes handicapées représentent 4,2% de la population totale résidente. Le taux de handicap le plus élevé s'observe chez les personnes polyhandicapées. En effet, 3,3% de la population résidente totale est polyhandicapé. Viennent ensuite les personnes aveugles ou malvoyantes (0,3%), les handicapées physiques des membres inférieurs (0,2%). Les personnes muettes et celles qui sont atteintes de lèpre présentent des taux de handicap presque nuls à cause de leurs sous effectifs dans la population totale résidente.

L'analyse différentielle selon la région montre que les taux de handicap les plus importants s'observent dans les régions de Niamey (6,4%), Zinder (5,3%) et Tillabéry (4,5%). Dans ces trois (3) régions, on constate que les taux de handicap sont supérieurs à celui obtenu au niveau national. Par contre, dans les régions d'Agadez, Diffa, Dosso et Maradi, les taux de handicap obtenus sont inférieurs au taux de handicap national.

1.4.3. Volume de la population handicapée par région selon le milieu de résidence et le sexe.

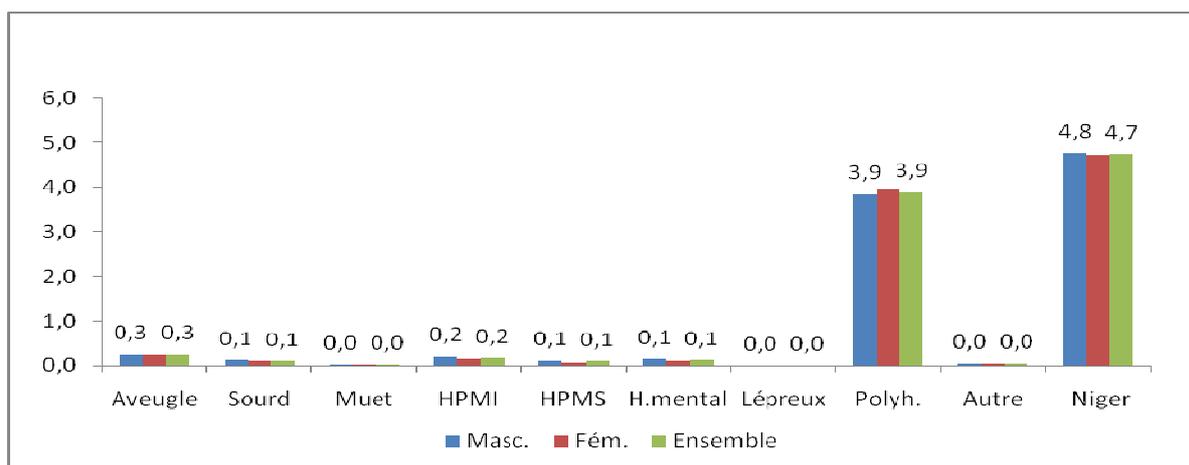
La partie ci-après traite du volume de la population handicapée par région selon le milieu de résidence et le sexe.

Tableau 3 : Taux de handicap par type de handicap selon le milieu de résidence et le sexe

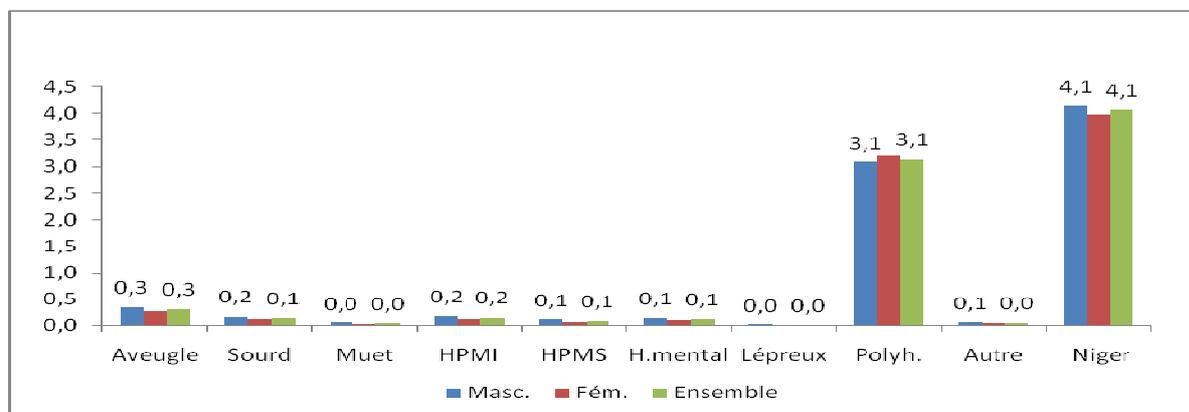
Type handicap	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble
Aveugle	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Sourd	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1
Muet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
HPMI	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2
HPMS	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Handicap mental	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Lépreux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Polyhandicapé	3.9	3.9	3.9	3.1	3.2	3.1	3.2	3.3	3.3
Autre	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Niger	4.8	4.7	4.7	4.1	4.0	4.1	4.2	4.1	4.2

HPMI : Handicap physique des membres inférieurs, HPMS : Handicap physique des membres supérieurs,

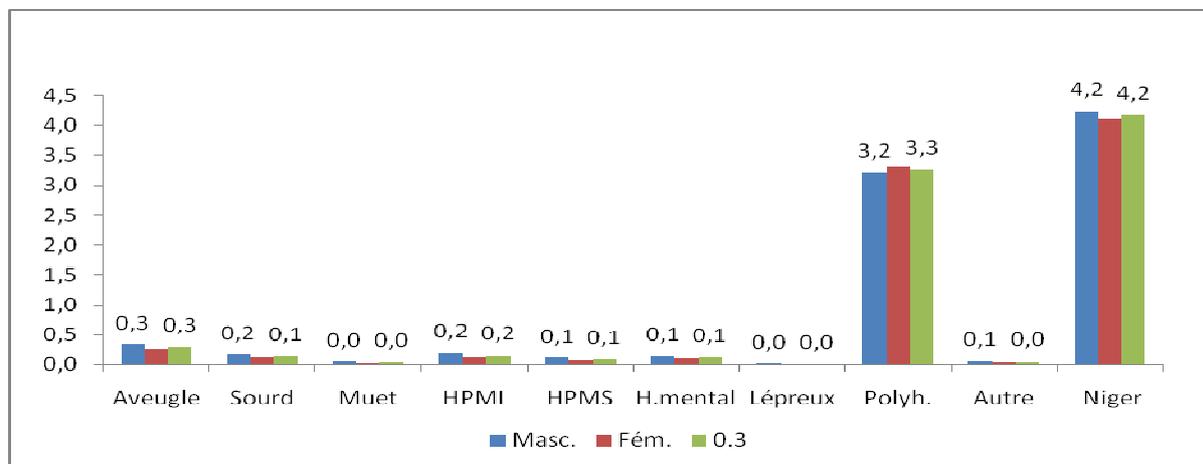
Graphique 1 : Taux de handicap chez les personnes handicapées en milieu urbain



Graphique 2 : Taux de handicap chez les personnes handicapées en milieu rural



Graphique 3 : Taux de handicap chez les personnes handicapées pour l'ensemble des milieux.



Dans l'ensemble, le taux de handicap au niveau du pays s'élève à 4,2%. Il se situe à 4,2% chez les hommes contre 4,1% chez les femmes handicapées.

L'analyse différentielle selon le milieu de résidence et le sexe fournit des écarts très faibles : seulement 0,2% point de pourcentage (4,7% Ensemble urbain contre 4,1% Ensemble rural).

Les personnes vivant avec plusieurs handicaps (3,9% en milieu urbain contre 3,1% en milieu rural), les malvoyantes (0,3% en milieu urbain contre 0,3% en milieu rural) sont celles qui présentent les taux de handicap les plus élevés dans la population résidente totale.

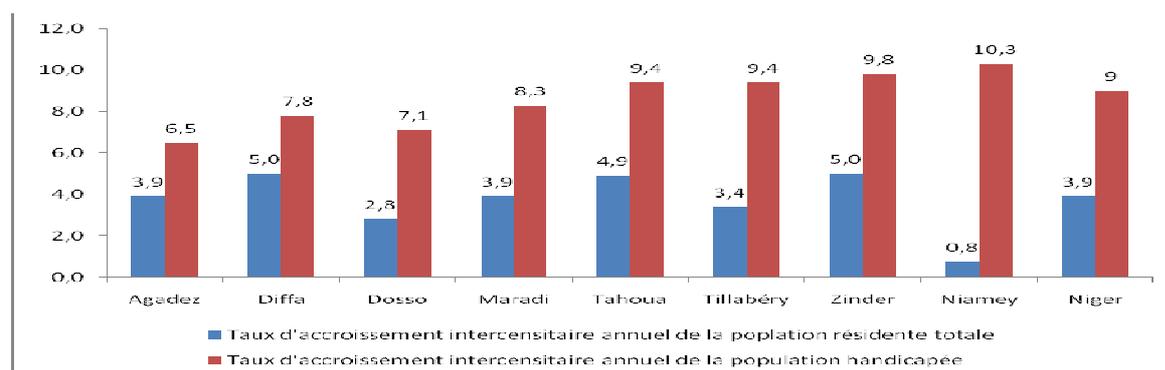
1.4.4. Taux d'accroissement intercensitaire annuel par région

Cette partie traite des taux d'accroissement intercensitaire annuel par région des personnes handicapées dénombrées aux RGP/H 2001 et 2012 en comparaison avec ceux de la population résidente totale.

Tableau 4 : Taux d'accroissement intercensitaire annuel par région entre le RGP/H 2001 et le RGPH 2012.

Région	RGP/H 2001		RGP/H 2012		Taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population résidente totale	Taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population handicapée
	Population résidente totale	Effectif des handicapés	Population résidente totale	Effectif des handicapés		
Agadez	321 639	2 524	487 620	12 510	3.9	6.5
Diffa	346 595	2 234	593 821	14 935	5.0	7.8
Dosso	1505864	11 474	2 037 713	65 856	2.8	7.1
Maradi	2235748	14 584	3 402 094	110 533	3.9	8.3
Tahoua	1972729	13 781	3 328 365	134 861	4.9	9.4
Tillabéry	1889515	12 629	2 722 482	123 330	3.4	9.4
Zinder	2080250	17 386	3 539 764	187 766	5.0	9.8
Niamey	707 951	5 423	1 026 848	65 706	0.8	10.3
Niger	11060291	80 035	17 138 707	715 497	3.9	9

Graphique 4 : Taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population des personnes handicapées.



Le tableau et la figure ci-dessus présentent les taux d'accroissement intercensitaire annuel par région des personnes handicapées dénombrées aux RGP/H 2001 et 2012 en comparaison avec ceux de la population résidente totale.

Le tableau et la figure ci-dessus situent au niveau national à 9,0%, le taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population résidente handicapée entre les RGPH_2001 et 2012. Il est nettement supérieur au taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population résidente totale qui s'établit à 3,9%.

L'analyse différentielle selon la région montre que les taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population des personnes handicapées les plus

élevés s'observent dans les régions de Niamey (10,3%), Zinder (9,8%), Tahoua (9,4%) et Tillabéry (9,4%).

Cette croissance du nombre des personnes handicapées, plus de neuf fois plus rapide que celle de la population générale, s'expliquerait entre autres par :

- ✓ le faible dénombrement des personnes handicapées au RGP/H 2001, en raison des préjugés sociaux culturels ;
- ✓ l'ignorance des familles due à l'inadaptation et l'inaccessibilité des messages de sensibilisation ;
- ✓ la participation active des organisations de ou pour personnes handicapées au côté du BCR pour améliorer l'impact des campagnes de sensibilisations avant et pendant le recensement.

Toutefois, il faut noter que cet accroissement est largement en deçà des estimations de l'OMS et de la banque mondiale. En effet, selon le dernier rapport mondial sur le handicap publié par ces institutions en juin 2011, les personnes handicapées représenteraient en moyenne plus de 15% de la population mondiale.

Il prévoit aussi et malheureusement une augmentation du handicap en raison, du vieillissement de la population, des problèmes de santé chronique, des accidents de la circulation, des conflits et catastrophes naturelles dans le monde.

Il est important de signaler qu'il existe de grandes disparités selon les pays liées entre autres à l'insuffisance de données sur le handicap et aux moyens de dépistage particulièrement dans les pays en voie de développement.

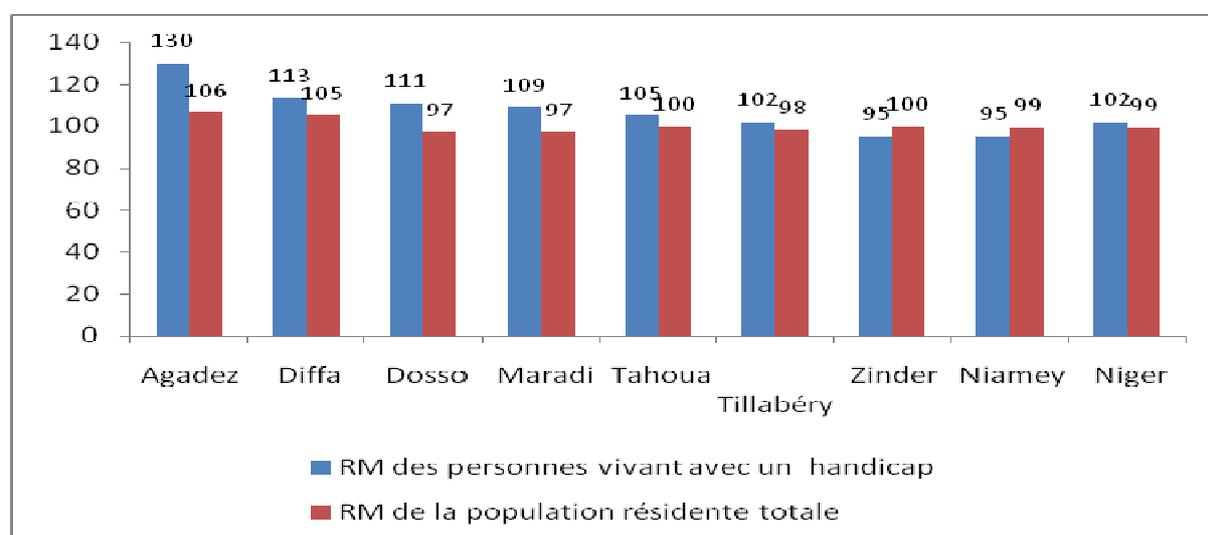
I.4.5. RAPPORT DE MASCULINITE DES PERSONNES HANDICAPEES.

Cette partie aborde le rapport de masculinité chez les personnes vivant avec un handicap par région. Il est calculé en divisant le nombre d'hommes handicapés par le nombre de femmes handicapées, le tout multiplié par 100. Cet indicateur édifie sur le nombre d'hommes pour 100 femmes.

Tableau 5 : Rapport de masculinité (RM) des personnes handicapées.

Région	RM des personnes handicapées	RM de la population résidente totale
Agadez	130	106
Diffa	113	105
Dosso	111	97
Maradi	109	97
Tahoua	105	100
Tillabéry	102	98
Zinder	95	100
Niamey	95	99
Niger	102	99

Graphique 5 : Rapport de masculinité (RM) des personnes handicapées.



Le tableau n°5 ci-dessus indique au Niger que le rapport de masculinité chez les personnes handicapées est estimé à 102 hommes handicapés pour 100 femmes handicapées. Ce rapport de masculinité est légèrement supérieur à celui de la population résidente totale du pays qui est estimé à 98,8 hommes pour 100 femmes. Chez les personnes handicapées, la valeur du rapport de masculinité varie d'une région à l'autre. C'est ainsi que la valeur la plus élevée de cet indicateur s'observe dans la région d'Agadez avec 130 hommes pour 100 femmes.

Par contre, dans les régions de Niamey et de Zinder, la valeur du rapport de masculinité calculée est de 95 hommes pour 100 femmes (inférieure à 100%). En d'autres termes, il y a moins d'hommes handicapés que de femmes dans ces deux (2) régions.

L'analyse par région suivant le type de handicap fait ressortir une prédominance du handicap multiple et ce, quelle que soit la région considérée. Au niveau national comme au niveau régional, on constate qu'après le handicap multiple, les proportions les plus importantes sont enregistrées chez les personnes aveugles et les Personnes handicapées de membre inférieur.

I.4.6. IMPORTANCE DU HANDICAP SELON LES GROUPES D'AGES;

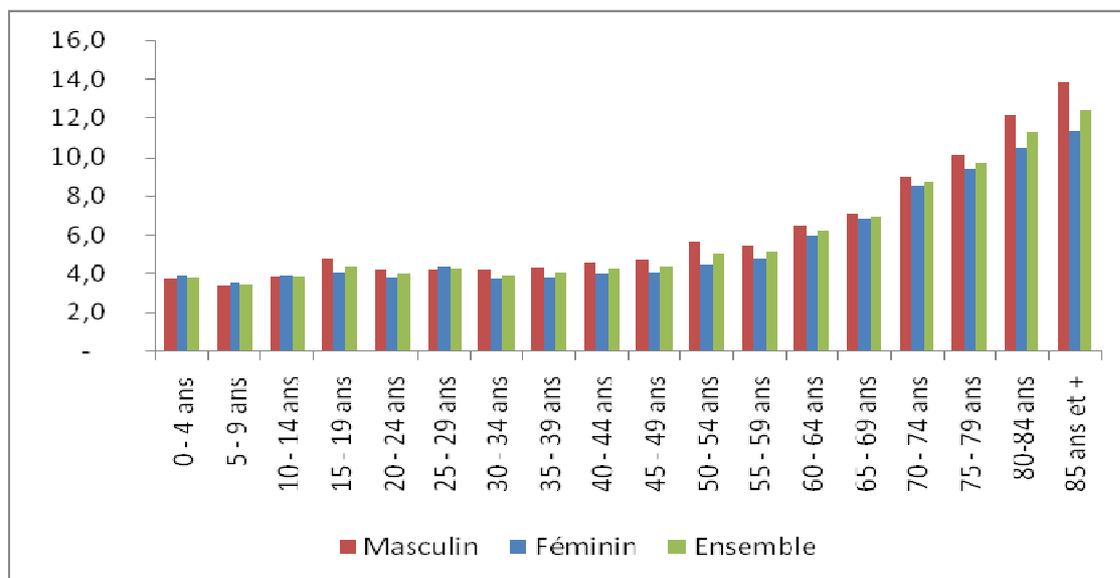
Cette partie traite du poids des handicapés par groupes d'âges quinquennaux selon leur milieu de résidence et le sexe.

Tableau 6 : Taux de handicap chez les personnes handicapées par groupes d'âge selon le milieu et le sexe.

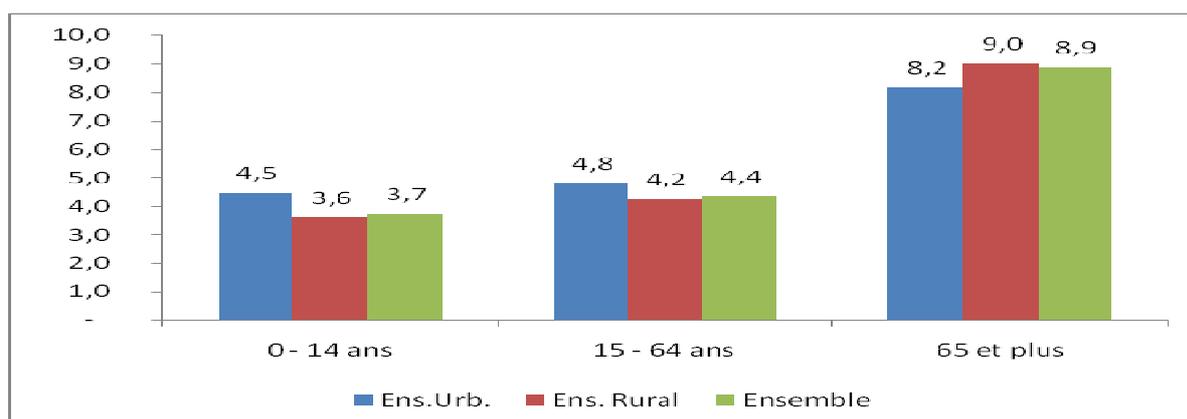
Groupes d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
0 - 4 ans	4.8	5.0	4.9	3.6	3.8	3.7	3.8	4.0	3.9
5 - 9 ans	4.0	4.2	4.1	3.3	3.5	3.4	3.4	3.6	3.5
10 - 14 ans	4.3	4.5	4.4	3.8	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9
15 - 19 ans	5.9	5.1	5.5	4.5	3.9	4.2	4.8	4.1	4.4
20 - 24 ans	4.5	4.0	4.3	4.2	3.8	3.9	4.2	3.8	4.0
25 - 29 ans	4.8	5.6	5.2	4.1	4.1	4.1	4.2	4.4	4.3
30 - 34 ans	4.4	4.3	4.3	4.1	3.7	3.9	4.2	3.8	4.0
35 - 39 ans	4.5	4.2	4.4	4.3	3.7	4.0	4.3	3.8	4.1
40 - 44 ans	4.5	4.5	4.5	4.6	3.9	4.2	4.6	4.0	4.3
45 - 49 ans	4.5	4.3	4.4	4.8	4.1	4.4	4.7	4.1	4.4
50 - 54 ans	5.2	4.9	5.0	5.8	4.4	5.1	5.7	4.5	5.1
55 - 59 ans	5.1	4.8	5.0	5.6	4.8	5.2	5.5	4.8	5.1
60 - 64 ans	6.0	5.7	5.9	6.6	6.0	6.3	6.5	6.0	6.3
65 - 69 ans	6.6	6.6	6.6	7.2	6.9	7.1	7.1	6.9	7.0
70 - 74 ans	8.2	8.3	8.2	9.2	8.6	8.9	9.0	8.5	8.8
75 - 79 ans	9.0	8.7	8.8	10.3	9.5	9.9	10.1	9.4	9.8
80-84 ans	10.5	10.5	10.5	12.3	10.5	11.4	12.1	10.5	11.3
85 ans et+	12.2	11.1	11.6	14.0	11.4	12.5	13.8	11.3	12.4
Total	4.8	4.7	4.7	4.1	4.0	4.1	4.2	4.1	4.2
Groupes d'âge spécifiques									
0 - 14 ans	4.4	4.6	4.5	3.5	3.7	3.6	3.7	3.8	3.7
15 - 64 ans	4.9	4.7	4.8	4.5	4.0	4.2	4.6	4.1	4.4
65 et plus	8.1	8.2	8.2	9.4	8.6	9.0	9.2	8.6	8.9

Masc. : Masculin, Fém. : Féminin, Ens. : Ensemble.

Graphique 6 : Proportions (%) des personnes handicapées par groupes d'âge selon l'ensemble des milieux de résidence et le sexe.



Graphique 7 : Taux de handicap par groupes d'âge spécifiques



Le tableau ci-dessus présente les taux de handicap chez les personnes handicapées par groupes d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.

Les taux de handicap dans la population résidente totale par groupes d'âge sont calculés en divisant les effectifs des personnes handicapées de chaque groupe d'âge quinquennal par ceux de la population totale résidente.

On constate que le taux de handicap au niveau national se situe à 4,2% (4,2% chez les hommes et 4,1% chez les femmes). Les taux de handicap augmentent avec l'âge : 8,9% chez les personnes handicapées de 65 ans et plus contre 4,4% et 3,7% respectivement pour les 15-64 ans et les 0-14 ans. Dans les deux premiers groupes d'âge quinquennaux, on constate qu'il y a plus d'hommes handicapés que de femmes.

L'analyse différentielle selon le milieu de résidence fournit des taux de handicap légèrement supérieurs en milieu urbain qu'en milieu rural : 4,7% contre 4,1%.

Selon le sexe, il n'existe pas d'écarts assez significatifs entre les taux de handicap quel que soit le milieu de résidence.

I.4.7. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 10 ANS ET PLUS.

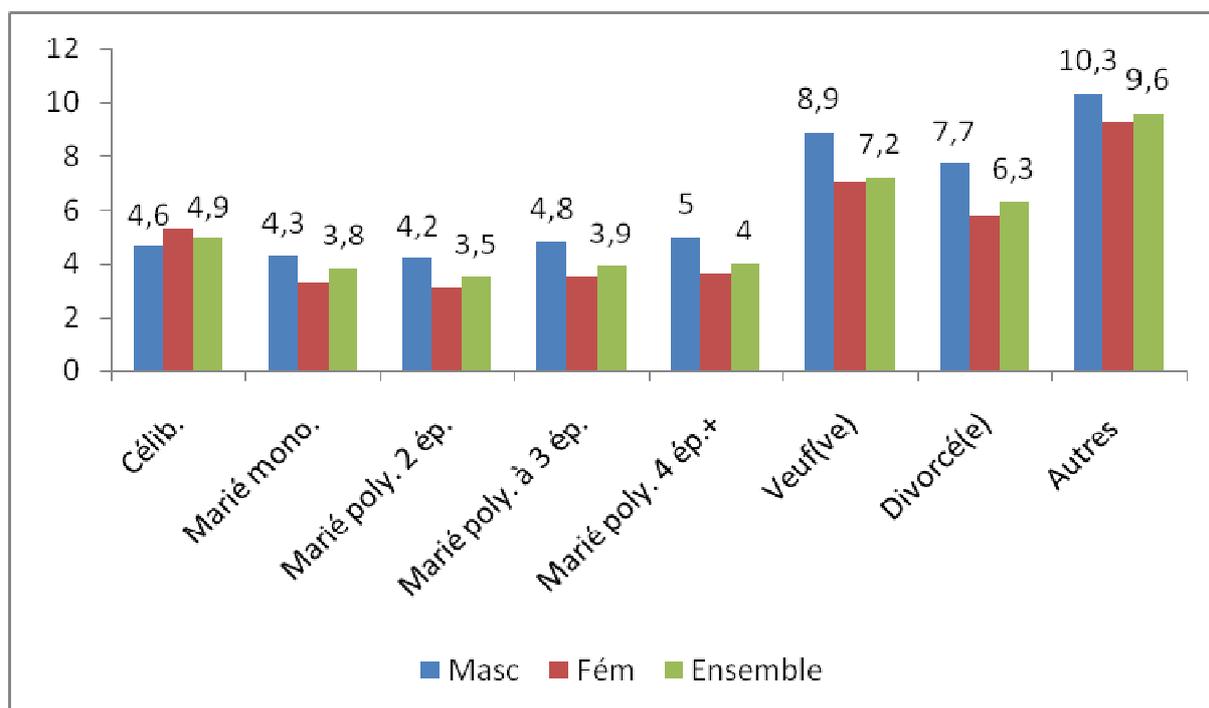
L'état matrimonial des personnes handicapées a été appréhendé à travers la question : « *Quelle est la situation de [Prénom] par rapport au mariage ?* »

Les modalités suivantes ont été retenues : célibataire ; marié monogame ; marié polygame ; marié polygame à 2 femmes ; marié polygame à 3 femmes ; marié polygame à 4 femmes ; veuf/veuve ; divorcé ; autre à préciser.

Tableau 7 : Répartition des personnes handicapées âgées de 10 ans et plus par le statut matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence.

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Total		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Célibataire (Jamais marié(e))	5.1	5.5	5.3	4.5	5.3	4.8	4.6	5.3	4.9
Marié monogame	4.3	3.6	3.9	4.3	3.2	3.7	4.3	3.3	3.8
Marié polygame à 2 épouses	4.4	3.7	4.0	4.1	3.1	3.4	4.2	3.1	3.5
Marié polygame à 3 épouses	4.9	3.9	4.2	4.8	3.4	3.8	4.8	3.5	3.9
Marié polygame à 4 ép.+	4.7	3.2	3.7	5.1	3.7	4.1	5.0	3.6	4.0
Veuf(ve)	7.6	6.1	6.2	9.1	7.2	7.4	8.9	7.0	7.2
Divorcé(e)	7.1	4.7	5.2	7.8	6.2	6.7	7.7	5.8	6.3
Autres à préciser	11.1	7.6	8.9	9.8	9.8	9.8	10.3	9.3	9.6
ND	21.3	18.7	19.7	30.4	20.2	24.1	28.5	19.9	23.2
Total	4.9	4.8	4.9	4.6	4.2	4.4	4.7	4.3	4.5

Graphique 8 : Proportion (%) des personnes handicapées âgées de 10 ans et plus par statut matrimonial.



Par rapport au statut matrimonial de la population résidente totale âgée de dix ans et plus (soit 10 446 912 personnes), les personnes handicapées âgées de 10 ans et plus représentent 4,5% (4,7% pour les hommes et 4,3% pour les femmes).

Les personnes handicapées mariées monogames ou polygames représentent 2,1% et 3,7% respectivement de la population résidente totale de 10 ans et plus et de la population résidente totale de 10 ans et plus mariée. Chez les personnes handicapées mariées, les taux sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain : 3,9% contre 3,7%.

Les personnes handicapées célibataires représentent 1,8% de la population résidente totale de 10 ans et plus d'une part et 4,9% des célibataires de 10 ans et plus d'autre part.

Enfin, les personnes handicapées veuves ou divorcées, âgées de 10 ans et plus représentent respectivement 7,2% et 6,3% des veuves et divorcées résidentes au Niger.

L'ampleur du veuvage est plus prononcée chez les femmes handicapées que chez les hommes handicapés. En effet, les taux de veuvage chez les

femmes handicapées quel que soit leur milieu de résidence sont nettement supérieurs à ceux des hommes handicapés.

I.4.8. STATUT MIGRATOIRE DES PERSONNES HANDICAPEES.

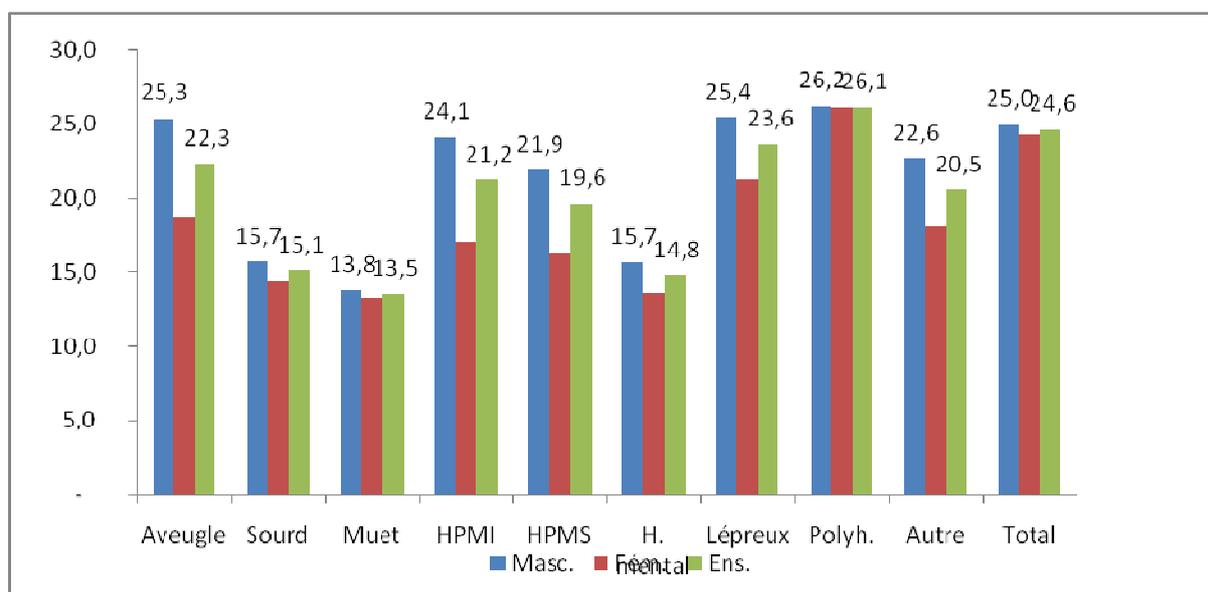
La partie ci-dessous aborde le statut migratoire des personnes handicapées.

Tableau 8 : Proportions (%) des personnes migrantes handicapées par type de handicap.

Type de handicap	non migrant			Migrants			Ensemble			Taux de migration		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Aveugle	20982	19102	40084	7117	4370	11487	28099	23472	51571	25.3	18.6	22.3
Sourd	11532	8900	20432	2143	1490	3633	13675	10390	24065	15.7	14.3	15.1
Muet	3094	2380	5474	494	362	856	3588	2742	6330	13.8	13.2	13.5
HPMI	12070	9163	21233	3831	1887	5718	15901	11050	26951	24.1	17.1	21.2
HPMS	7316	5427	12743	2048	1051	3099	9364	6478	15842	21.9	16.2	19.6
H. mental	10370	8282	18652	1926	1308	3234	12296	9590	21886	15.7	13.6	14.8
Lépreux	705	554	1259	240	149	389	945	703	1648	25.4	21.2	23.6
Polyhandicapé	201961	211004	412965	71552	74363	145915	273513	285367	558880	26.2	26.1	26.1
Autre	3526	3088	6614	1031	679	1710	4557	3767	8324	22.6	18.0	20.5
Total	271556	267900	539456	90382	85659	176041	361938	353559	715497	25.0	24.2	24.6

HPMI : Handicap physique des membres inférieurs, HPMS : Handicap physique des membres supérieurs.

Graphique 9 : Pourcentages (%) des personnes handicapées migrantes par type de handicap.



Le tableau 8 fournit les proportions des personnes handicapées migrantes par type de handicap.

La situation d'handicap amène aussi les personnes atteintes à migrer vers des zones plus sécurisantes ou porteuses de ressources pour la survie ou pour les soins de santé.

Globalement, environ une personne handicapée sur cinq (24,6%) interrogées sur leur statut migratoire a effectué au moins une migration. Il y a 25% d'hommes handicapés contre 24,2% de femmes handicapées qui ont connu une migration dans l'ensemble. La population résidente migrante handicapée représente 6,5% de la population résidente totale migrante (cf Rapport Migration).

L'analyse différentielle par type de personne migrante vivant avec un handicap montre que les personnes victimes de handicaps multiples constituent la frange qui migre le plus (26,1%) suivie des personnes atteintes de lèpre (23,6%) et des personnes malvoyantes (22,3%).

Les personnes muettes (13,5%) et celles qui sont sourdes présentent les proportions les moins élevées.

I.4.9. FECONDITE DES FEMMES AGEES DE 12-49 ANS EN SITUATION D'HANDICAP.

Le RGP/H 2012 a retenu la tranche d'âge des 12 à 49 ans comme limites d'âge des femmes en âge de procréer au Niger. Le calcul direct des taux et des indices de fécondité chez les femmes handicapées âgées de 12-49 ans est basé sur les mêmes normes que celles des personnes non handicapées.

Tableau 9 : Indice synthétique de fécondité des femmes en situation d'handicap.

Région	Milieu de résidence		Ensemble des personnes Handicapées	Ensemble des handicapées et non handicapées
	Urbain	Rural		
Agadez	3,7	3,8	3,8	5,8
Diffa	2,8	4,9	4,6	6,5
Dosso	5,7	7,5	5,9	7,5
Maradi	5,2	7,4	7,1	8,4
Tahoua	3,7	5,2	5,1	7,1
Tillabéry	3,8	5,2	5,1	7,6
Zinder	5,4	6,3	6,2	8,4
Niamey	4,1	5,3	4,2	5,0
Niger	4,5	5,9	5,6	7,5

L'indice synthétique de fécondité des femmes handicapées âgées de 12-49 ans se situe à 5,6 enfants par femme âgées de 12-49 ans contre 7,5 enfants par femme 15-49 ans dans la population résidente totale. Les écarts entre les

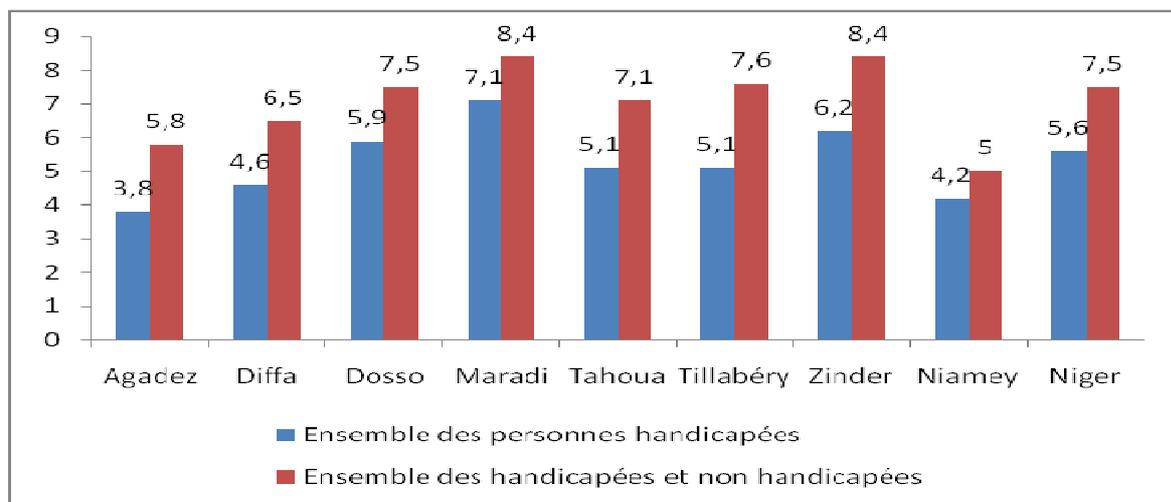
ISF calculés chez les femmes résidentes totales de 12-49 et celles de 15-49 ans sont insignifiants à cause du faible nombre de naissances enregistrées chez les femmes de 12-14 ans.

L'ISF est élevé chez les femmes handicapées de 12-49 ans particulièrement dans les régions de Maradi (7,1 enfants par femme), Zinder (6,2 enfants par femme) et Dosso (5,9 enfants par femme). Au niveau de ces trois régions, il est même supérieur aux 5,6 enfants par femme observé pour l'ensemble des femmes handicapées. Par contre, cet indice est inférieur à 5,6 enfants par femme dans les régions d'Agadez et de Diffa.

Quelle que soit la région, les femmes handicapées présentent des indices synthétiques de fécondité inférieurs à ceux de la population dans son ensemble.

L'analyse différentielle selon le milieu de résidence, montre que le nombre d'enfants par femme âgée de 12-49 ans est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain : 5,9 enfants par femme contre 4,5 enfants par femme.

Graphique 10 : Indices de synthétique de fécondité chez les femmes handicapées de 12-49 ans



CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES HANDICAPEES.

Il s'agit dans ce chapitre de traiter des caractéristiques socioculturelles des personnes handicapées à travers leur taux de scolarisation, leur alphabétisation et leur niveau d'instruction.

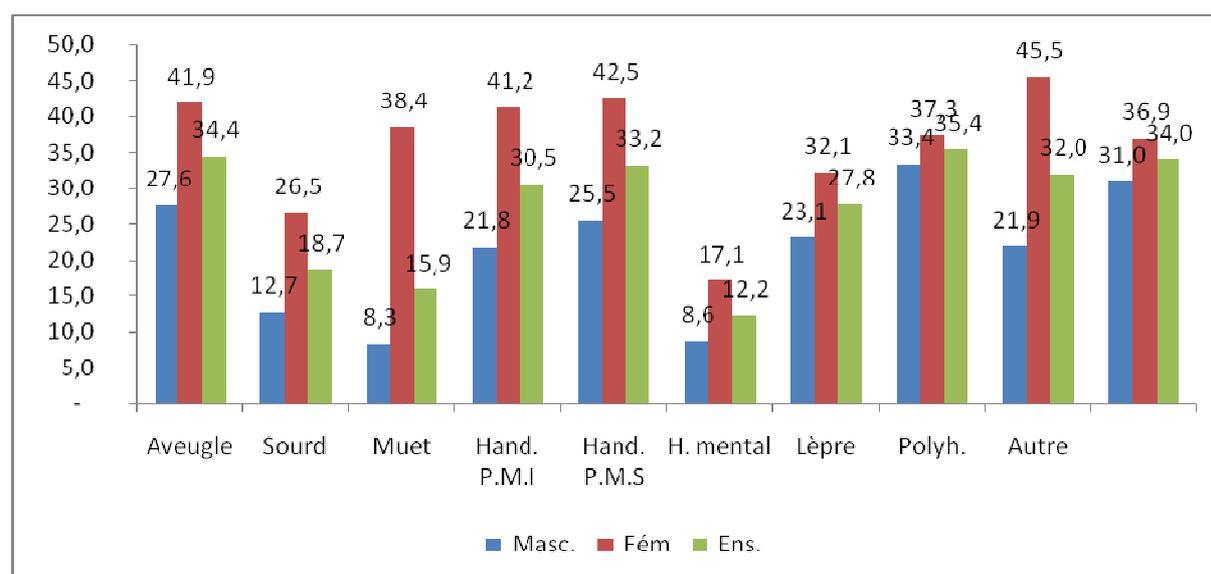
I.4.10. TAUX NET DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES.

Tableau 10 : Taux net de scolarisation chez les personnes handicapées âgées de 7-12 ans.

Types handicap	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém	Ens.	Masc.	Fém	Ens.	Masc.	Fém	Ens.
Aveugle	57.9	51.1	54.5	33.1	25.5	29.6	27.6	41.9	34.4
Sourd	46.2	44.5	45.4	17.9	13.4	16.0	12.7	26.5	18.7
Muet	41.4	25.0	33.8	16.7	9.2	13.5	8.3	38.4	15.9
Hand. P.M.I	57.8	49.7	53.9	30.5	22.8	27.1	21.8	41.2	30.5
Hand. P.M.S	68.3	57.3	63.7	30.8	27.6	29.3	25.5	42.5	33.2
H. mental	23.4	25.5	24.4	11.0	9.2	10.3	8.6	17.1	12.2
Lèpre	16.7	75.0	40.0	37.0	17.3	26.5	23.1	32.1	27.8
Polyh.	63.9	58.2	60.9	33.2	26.4	29.7	33.4	37.3	35.4
Autre	55.1	56.1	55.6	31.0	24.1	28.1	21.9	45.5	32.0
Total	62.3	56.8	59.5	31.7	25.4	28.6	31.0	36.9	34.0

Eff. : Effectifs ; Masc.: Masculin, Fém. : Féminin, Ens. : Ensemble, Polyh. : Polyhandicapé.

Graphique 11 : Taux net de scolarisation chez les personnes handicapées.



Le taux net de scolarisation primaire chez les jeunes handicapés âgés de 7-12 ans se situe à 34,0% au niveau national. Comparés à la population globale, les handicapés semblent plutôt défavorisés dans l'accès au primaire puisque le taux national est de 46,9%.

Comme dans la population globale, des disparités sont observées entre les garçons et les filles handicapés: 31,0% pour les garçons contre 36,9% pour les filles.

En ce qui concerne le milieu de résidence, les TNS sont plus élevés en milieu urbain (59,5%) qu'en milieu rural (28,6%). Ces taux sont respectivement de 78,8% et 41,1% pour l'ensemble de la population de 7-12 ans.

I.4.11. TAUX BRUT DE SCOLARISATION CHEZ LES PERSONNES HANDICAPEES.

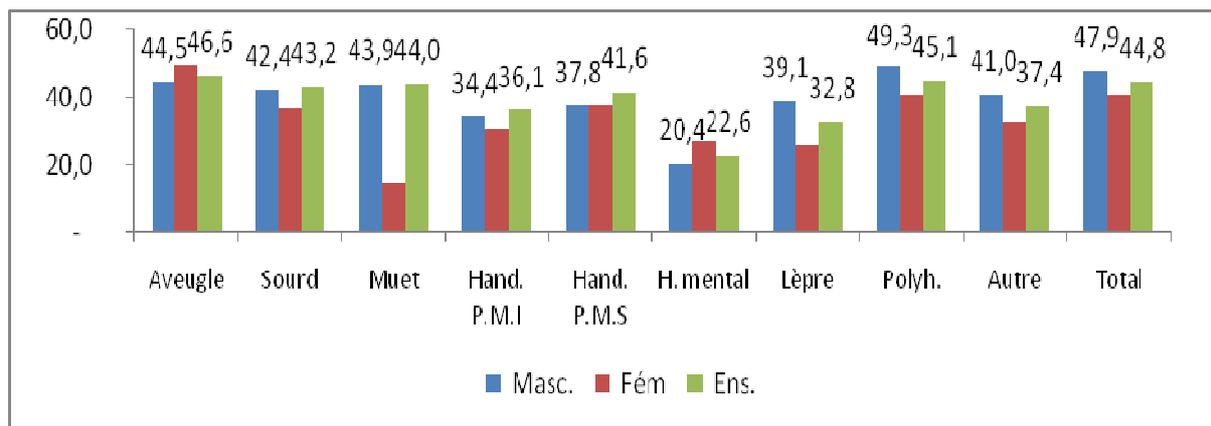
Au Niger, le taux brut de scolarisation demeure l'un des principaux indicateurs de mesure de l'évolution des systèmes scolaires et de la réalisation de l'Education Pour Tous. Il se calcule en rapportant l'effectif des élèves au primaire, quel que soit leur âge, à la population de 7-12 ans.

Tableau 11 : Taux brut de scolarisation chez les personnes handicapées.

Types handicap	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém	Ens.	Masc.	Fém	Ens.	Masc.	Fém	Ens.
Aveugle	45.3	51.4	47.9	44.2	49.1	46.0	44.5	49.9	46.6
Sourd	39.9	41.7	40.7	43.2	35.0	44.1	42.4	36.7	43.2
Muet	47.6	28.2	47.1	42.6	12.1	42.8	43.9	14.8	44.0
Hand. P.M.I	25.7	32.8	28.3	37.7	29.9	39.4	34.4	30.6	36.1
Hand. P.M.S	32.8	37.4	34.5	39.7	37.5	44.4	37.8	37.5	41.6
H. mental	16.0	26.3	19.9	22.5	27.4	24.0	20.4	27.0	22.6
Lèpre	8.3	66.7	27.8	46.2	21.2	33.7	39.1	25.9	32.8
Polyh.	59.9	61.4	60.6	45.9	34.9	40.3	49.3	41.0	45.1
Autre	40.0	39.4	39.7	41.3	30.4	36.7	41.0	32.7	37.4
Total	55.8	59.0	57.4	45.4	35.1	40.8	47.9	40.7	44.8

Masc. : Masculin, Fém. : Féminin ; Ens. : Ensemble, Hand. P.M.I. : handicapé physique des membres inférieurs; Hand. P.M.S. : handicapé physique des membres supérieurs; H. mental : Handicap mental ; Polyh. : Polyhandicapé.

Graphique 12 : Taux brut de scolarisation chez les personnes handicapées.



Au sortir du 4^{ème} RGP/H, le taux brut de scolarisation est de 63,2 % au primaire (cf. Rapport d'analyse thématique « Alphabétisation, Niveau d'instruction et Fréquentation scolaire, chapitre 4).

Le taux brut de scolarisation des personnes handicapées âgées de 7-12 ans se situent à 44,8% : 47,9% chez les garçons et 40,7% chez les filles.

Selon le milieu de résidence, le taux brut de scolarisation est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural : 57,4% contre 40,8%. Il l'est davantage chez les femmes que chez les hommes en milieu rural.

Cette tendance pourrait s'expliquer par les sous effectifs des personnes handicapées par milieu et sexe.

ALPHABETISATION.

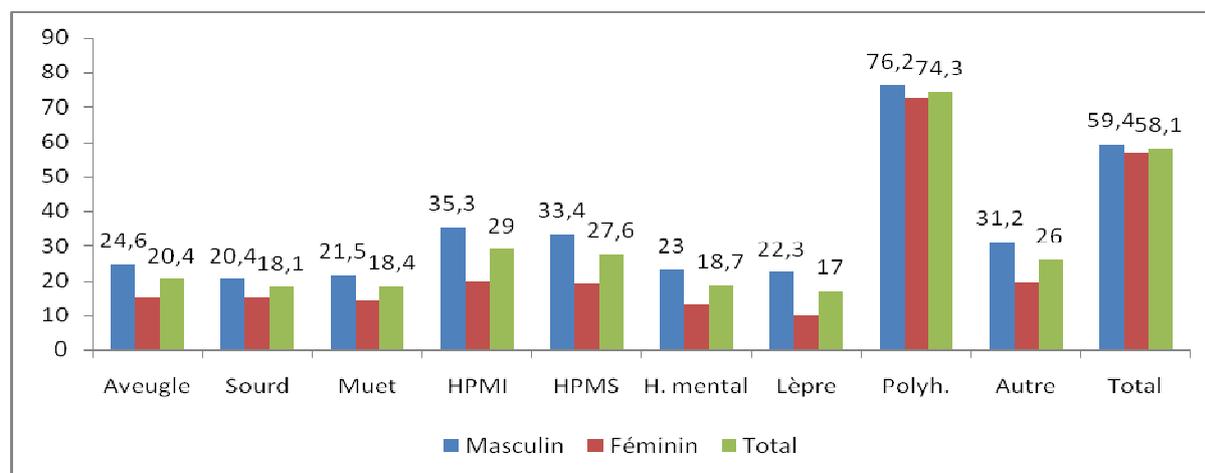
Cette section traite de l'alphabétisation chez les personnes handicapées de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence.

I.4.12. TAUX D'ALPHABÉTISATION DES PERSONNES HANDICAPÉES SELON LE SEXE

Tableau 12 : Taux d'alphabétisation des personnes handicapées de 15 ans et plus par type de handicap selon le sexe.

Type de handicap	Masculin	Féminin	Total
Aveugle	24,6	15,2	20,4
Sourd	20,4	15,1	18,1
Muet	21,5	14,2	18,4
HPMI	35,3	19,8	29,0
HPMS	33,4	19,1	27,6
H. mental	23,0	13,2	18,7
Lèpre	22,3	9,8	17,0
Polyhandicapé	76,2	72,5	74,3
Autre	31,2	19,6	26,0
Total	59,4	56,8	58,1

Graphique 13 : Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées de 15 ans et plus par type de handicap selon le sexe



Le tableau ci-dessus présente les taux d'alphabétisation chez les personnes handicapées de 15 ans et plus par type de handicap selon le sexe.

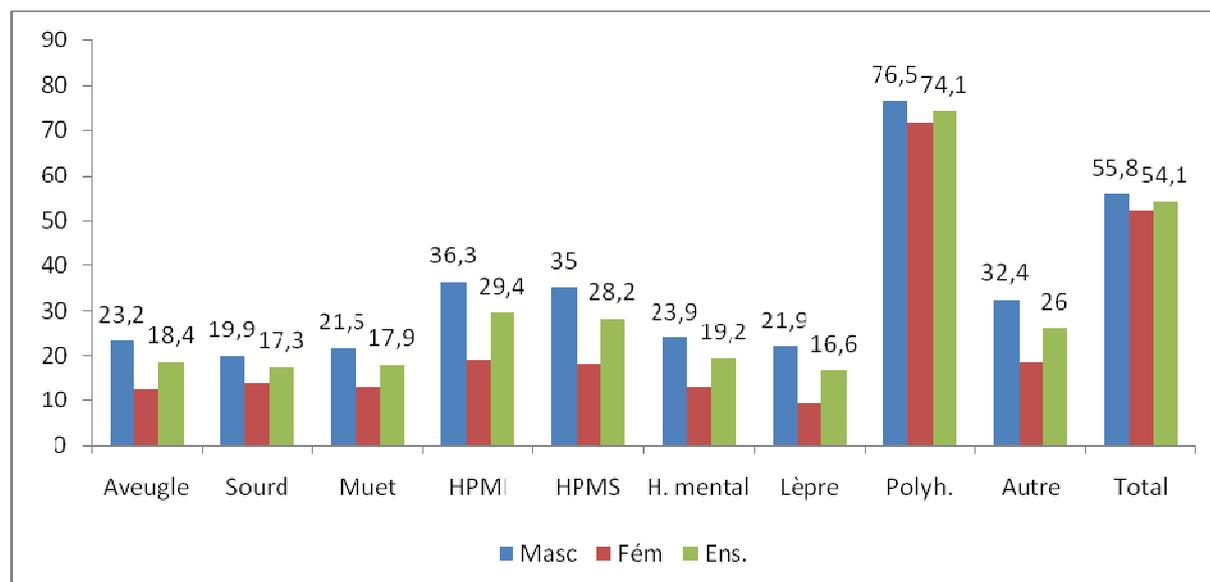
Dans l'ensemble, les taux d'alphabétisation chez les personnes handicapées se situent à 58,1%. Les hommes handicapés sont plus alphabétisés (59,4%) que les femmes (56,8%). Pour la population totale résidente, les taux d'alphabétisation sont de 30,1% : 58,5 % pour les hommes contre 23,7% pour les femmes. Les personnes à handicap multiple représentent 74,3% de l'ensemble des personnes handicapées. Quel que soit le type de handicap, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes.

I.4.13. TAUX D'ALPHABÉTISATION DES PERSONNES HANDICAPÉES SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Tableau 13 : Taux d'alphabétisation des personnes handicapées de 15 ans et plus par type de handicap selon le milieu de résidence.

Type	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens.	Masc	Fém	Ens.
Aveugle	43.6	27.3	35.7	20.4	10.2	15.9	23.2	12.6	18.4
Sourd	43.7	33.5	38.9	16.8	10.6	14.2	19.9	13.9	17.3
Muet	38.0	27.0	32.8	19.0	10.7	15.5	21.5	13.1	17.9
HPMI	56.1	36.7	48.1	31.6	14.5	24.8	36.3	19.0	29.4
HPMS	57.5	39.3	50.0	30.3	13.4	23.6	35.0	18.0	28.2
H. mental	43.0	27.7	36.8	20.2	10.5	15.9	23.9	13.0	19.2
Lèpre	31.1	13.0	22.3	20.6	8.4	15.7	21.9	9.2	16.6
Polyh.	83.3	74.9	79.3	74.8	71.0	72.8	76.5	71.7	74.1
Autre	60.8	44.6	52.7	27.8	13.0	21.2	32.4	18.3	26.0
Total	71.6	61.8	67.0	52.4	50.2	51.3	55.8	52.2	54.1

Graphique 14 : Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées de 15 ans et plus par type de handicap selon les deux milieux de résidence.



Le tableau ci-dessus présente les taux d'alphabétisation chez les personnes handicapées de 15 ans et plus par type de handicap selon le milieu de résidence et le sexe.

Dans l'ensemble, les taux d'alphabétisation chez les personnes handicapées âgées de 15 ans et plus se situent à 54,1% (67% en milieu urbain et 51,3% en milieu rural). Les taux d'alphabétisation chez les personnes handicapées de

15 ans et plus (54,1%) sont supérieurs à ceux de la population résidente totale (30,1%).

Selon le milieu de résidence, on constate que les personnes handicapées vivant en milieu urbain sont alphabétisées que celles du milieu rural (67% contre 51,3%). Les taux d'alphabétisation chez les personnes handicapées de 15 ans et plus (67,0%) sont supérieurs à ceux de la population résidente totale vivant en milieu urbain (58,5%).

L'analyse différentielle selon le sexe montre que les taux d'alphabétisation sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes : 71,6% en milieu urbain contre 52,4% chez les femmes.

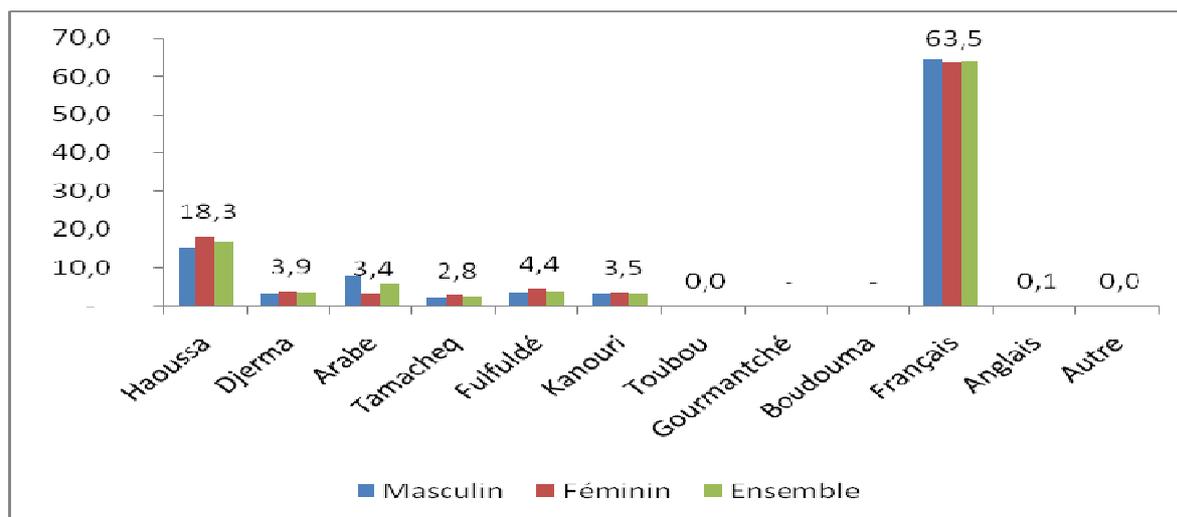
I.5. LANGUE D'ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES AGEES DE 15 ANS ET PLUS.

Cette partie traite de la langue d'alphabétisation des personnes handicapées âgées de 15 ans et plus.

Tableau 14 : Pourcentages (%) de personnes handicapées de 5 ans et plus selon la langue d'alphabétisation.

Langue alpha.	Masculin	Féminin	Ensemble
Haoussa	15.2	18.3	16.6
Djerma	3.3	3.9	3.6
Arabe	7.8	3.4	5.7
Tamacheq	2.1	2.8	2.4
Fulfuldé	3.6	4.4	4.0
Kanouri	3.3	3.5	3.4
Toubou	0.0	0.0	0.0
Gourmantché	0.0	0.0	0.0
Boudouma	0.0	0.0	0.0
Français	64.5	63.5	64.1
Anglais	0.1	0.1	0.1
Autre	0.0	0.0	0.0
Total	100.0	100.0	100.0

Graphique 15 : Pourcentages (%) des personnes handicapées par langue d’alphabétisation



Dans l'ensemble, 64,1% des personnes handicapées sont alphabétisées en français, en haoussa (16,6%) ou en arabe (5,7%). L'analyse différentielle selon le sexe aboutit aux mêmes constats des proportions légèrement supérieures chez les femmes que chez les hommes pour la langue d'alphabétisation haoussa.

I.6. NIVEAU D'INSTRUCTION DES PERSONNES HANDICAPÉES ÂGÉES DE 15 ANS ET PLUS.

Cette section traite du niveau d'instruction des personnes handicapées âgées de 15 ans et plus pour l'ensemble des deux sexes et milieux de résidence.

Tableau 15 : Répartition des effectifs des personnes handicapées par niveau d’instruction selon le type de handicap et les deux sexes et milieu de résidence.

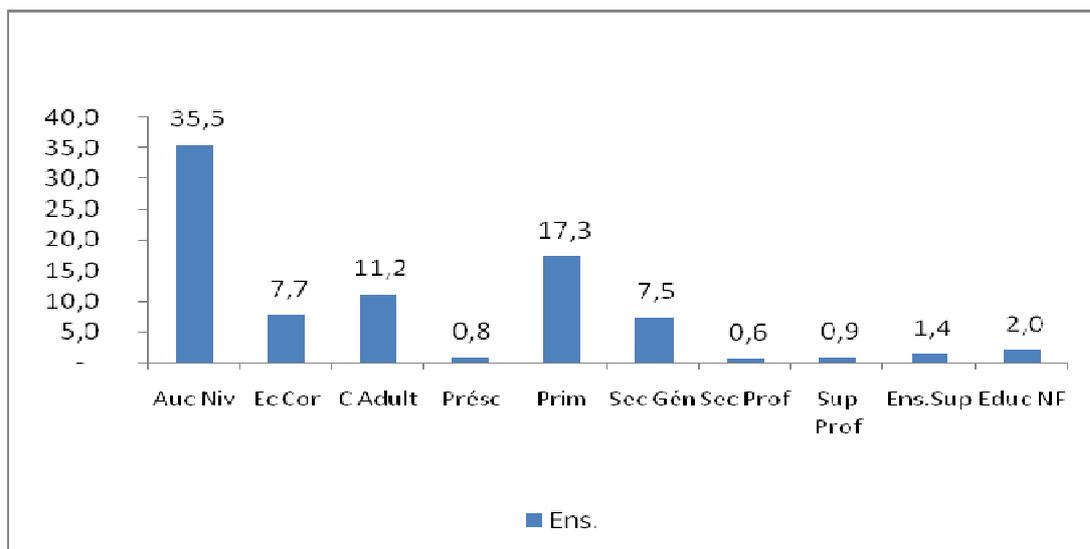
Niveau instruction	Type d'handicap									
	Aveu	Sourd	Muet	HPMI	HPMS	H. mental	Lèpre	Polyh.	Autre	Ens.
Aucun Niveau	61.7	71.7	73.4	51.9	55.2	73.3	66.6	25.8	57.9	36
Ecole Coranique	16	8.4	7.5	15.9	15.8	7.5	16.3	5.8	14.8	7.7
Cours d'adulte	3.9	3	2.7	4.5	4.5	3.7	5.8	13.8	3.8	11
Préscolaire	0.5	0.5	0.4	2.9	0.2	0.1	0.0	0.8	0.3	0.8
Primaire	8	9.4	9.5	12.6	13.5	8.6	5.7	19.9	13.4	17
Sec. Général	1.9	2.7	1.9	4.3	4.1	3.6	1.1	9	3.5	7.5
Second. Profes.	0.4	0.4	0.3	0.8	0.6	0.4	0.2	0.6	0.3	0.6
Supérieur Profess.	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2	0.3	0	1.1	0.2	0.9
Ens. Supérieur	0.9	0.7	0.7	1.4	0.9	0.1	0.6	1.6	0.8	1.4
Educ. Non Form	3.3	1.9	2.3	5	4.3	1.5	3	1.6	4.6	2
ND	3.2	1.2	1.2	0.4	0.5	0.9	0.5	20.1	0.3	15
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes handicapées par niveau d'instruction selon le type de handicap.

Globalement, les personnes handicapées sont sans niveau d'instruction à 35,5%. En comparaison, la population totale est sans niveau d'instruction à 55,6%. Comme pour la scolarisation, les personnes handicapées semblent plus favorisées en termes d'accès à l'éducation que la population total. Mais cet avantage est relatif, puisque dans tous les cas, les niveaux d'éducation sont assez faibles.

Par type d'handicap, les sourds, les muets et les malades mentaux, sont les plus nombreux à être sans instruction (au moins 70%), alors que de façon paradoxale, les poly-handicapés semblent mieux s'en tirer.

Graphique 16 : Pourcentages (%) des personnes handicapées de 15 ans et plus par niveau d'instruction..



CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

L'activité économique de la population résidente des handicapés est étudiée à partir de 4 variables retenues dans le questionnaire du RGP/H 2012. Ce sont : la situation d'activité, l'occupation principale, la situation dans l'emploi et la branche d'activité. La question sur la situation d'activité s'adresse à toute la population résidente en âge de travailler (5 ans et plus). Cette question partitionne la population âgée de 5 ans ou plus en deux groupes exclusifs: 5-9 ans ; 10-12 ans ; 13-14 ans pour appréhender l'ampleur du travail des enfants; 15-64 ans ; 65 ans et plus et 15 ans et plus.

I.7. SITUATION D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES

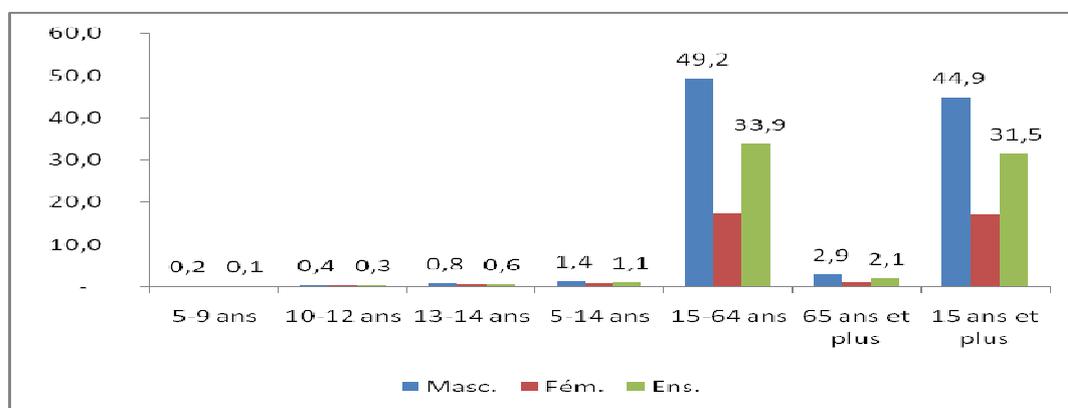
Dans cette partie, l'activité des personnes handicapées des 5-9 ans ; 10-12 ans ; 13-14 ans; 15-64 ans ; 65 ans et plus et 15 ans et plus sera successivement abordée.

Dans cette partie, l'analyse porte sur les handicapés de 15 ans et plus, comme dans thème de l'activité économique, en vue de les comparer à la population non handicapée active.

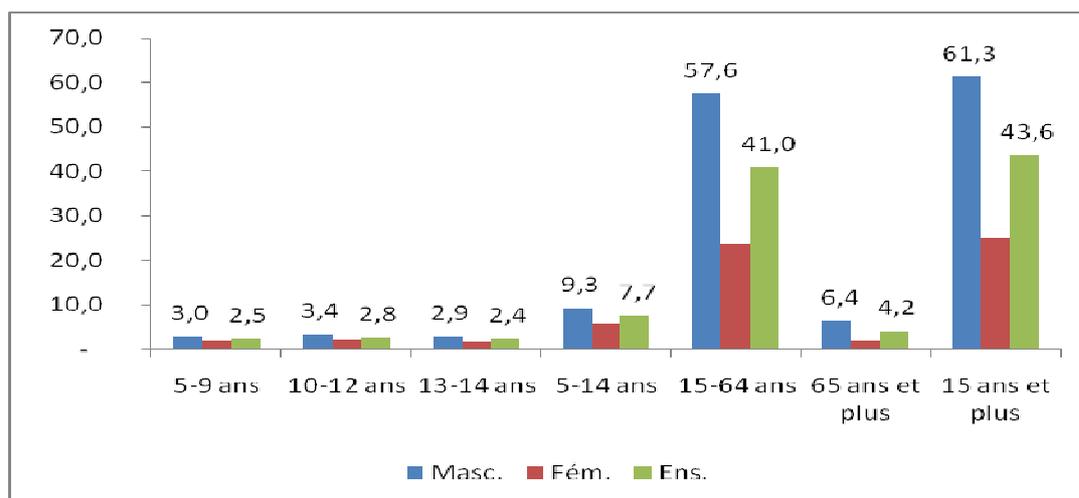
Tableau 16 : Taux d'activité des personnes handicapées par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence.

Groupes d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
5-9 ans	0.2	0.1	0.1	3.0	2.1	2.5	2.4	1.7	2.1
10-12 ans	0.4	0.3	0.3	3.4	2.2	2.8	2.8	1.8	2.3
13-14 ans	0.8	0.4	0.6	2.9	1.8	2.4	2.5	1.5	2.0
5-14 ans	1.4	0.8	1.1	9.3	6.0	7.7	7.7	5.0	6.4
15-64 ans	49.2	17.4	33.9	57.6	23.6	41.0	55.9	22.4	39.6
65 ans et plus	2.9	1.2	2.1	6.4	1.9	4.2	5.7	1.8	3.8
15 ans et plus	44.9	17.2	31.5	61.3	25.2	43.6	58.0	23.6	41.2

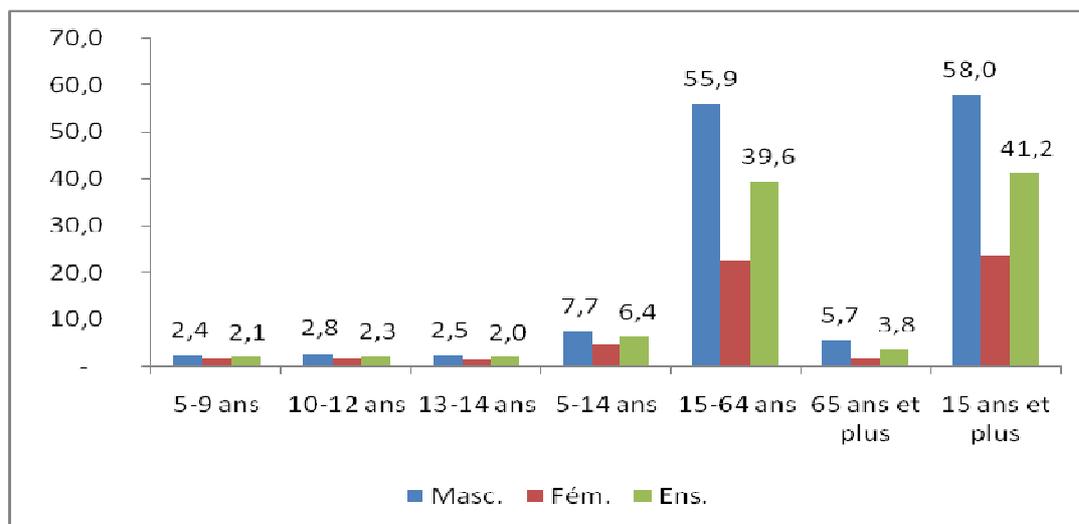
Graphique 17 : Taux d'activité des personnes handicapées par groupes d'âge spécifiques et par sexe en milieu urbain.



Graphique 18 : Taux d'activité des personnes handicapées par groupes d'âge spécifiques et par sexe en milieu rural.



Graphique 19 : Taux d'activité des personnes handicapées par groupes d'âge spécifiques et par sexe pour l'ensemble des milieux de résidence.



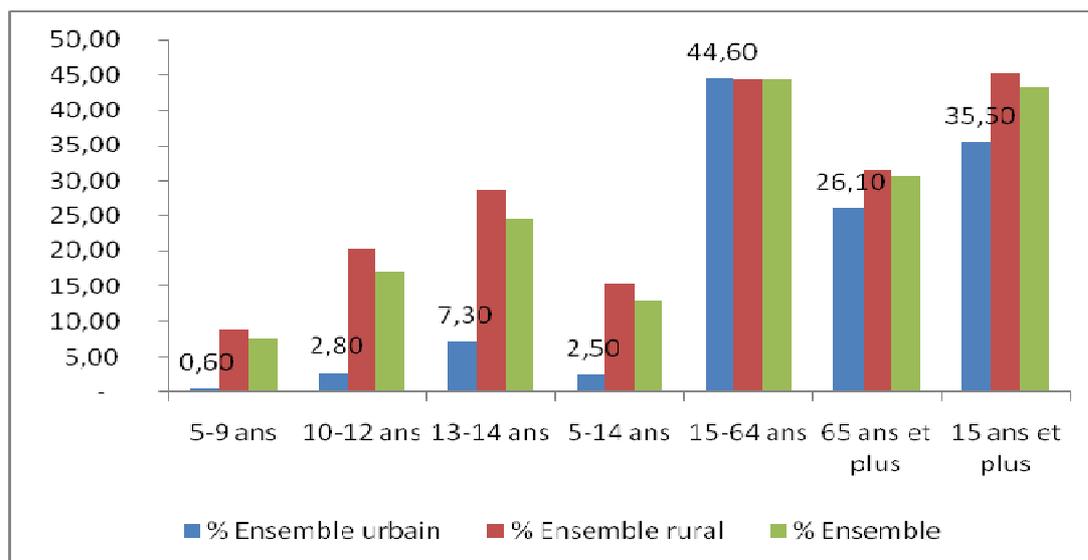
Le tableau ci-dessus présente les taux d'activité des personnes handicapées par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le sexe.

On constate que dans l'ensemble, les taux d'activité les plus élevés se situent particulièrement chez les personnes handicapées âgées de 15 ans et plus (41,2%) et chez celles appartenant à la tranche d'âge 15-64 ans et plus (39,6%). De faibles taux d'activité sont enregistrés chez les personnes handicapées de 5-9 ans (2,1%), de 10-12 ans (2,3%), de 13-14 ans (2,0%) ou chez celles qui ont un âge avancé (3,8%).

L'analyse différentielle selon le milieu de résidence et le sexe montre que les hommes handicapés, quel que soit le groupe d'âge auquel ils appartiennent, sont plus actifs que les femmes. Ils représentent 44,9% et 61,3% respectivement en milieux urbain et rural contre 17,2% et 25,2% pour les femmes.

Les taux d'activité sont plus élevés chez les personnes victimes de handicap vivant en milieu rural qu'en milieu urbain : 45,2 % contre 35,5%. Les personnes handicapées âgées de 5-14 ans sont plus actives en milieu rural qu'en milieu urbain : 15,3% contre 2,5%.

Graphique 20 : Taux d'activité des personnes handicapées par groupes d'âge spécifiques.

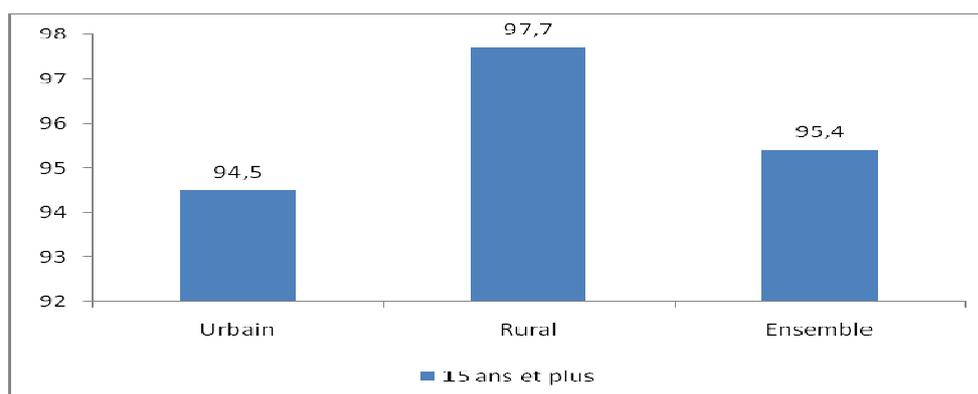


I.8. TAUX D'OCCUPATION DES PERSONNES HANDICAPEES

Tableau 17 : Taux d'occupation des personnes handicapées âgées de 15 ans et plus.

Groupes d'âge	Urbain	Rural	Ensemble
15 ans et plus	94.5	97.7	95.4

Graphique 21 : Taux d'activité et d'occupation des personnes âgées de 15 ans et plus.



Les personnes handicapées de 15 ans et plus sont occupées à 95,4% dans l'ensemble. Les taux d'occupation sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

I.9. SITUATION DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Il s'agit dans cette partie de décrire la situation dans l'emploi des personnes handicapées âgées de 5 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 18 : Proportion des personnes handicapées par situation dans l'emploi selon le sexe.

Situation dans l'emploi	Sexe		
	Masc.	Fém.	Ensemble
Employeur	1.0	0.6	0.9
Salarié du public	2.7	2.2	2.5
Salarié parapublic	0.2	0.2	0.2
Salarié du privé	1.6	0.8	1.4
Service civique (ASCN)	0.1	0.2	0.1
Indépendant	59.9	48.0	56.4
Aide familial	31.7	46.2	35.9
Travailleur à la tâche	1.5	0.9	1.3
Apprenti	0.6	0.4	0.5
Membre Coopérative	0.8	0.5	0.7
Total	100.0	100.0	100.0

En général, la majorité des personnes handicapées âgées de 5 ans et plus sont soit des travailleurs indépendants (56,4%) soit des indépendants (35,9%). Ces deux situations occupent plus de 92% de l'effectif total des personnes handicapées. Des proportions plus élevées sont enregistrées chez les hommes handicapés que chez les femmes pour la modalité « indépendant » : 59,9% chez les hommes contre 48% chez les femmes. Par contre, il y a plus de femmes aides familiales que d'hommes (46,2% de femmes contre 31,7%). Il existe très peu de personnes handicapées salariées : 4,2% au total.

Graphique 22 : Proportion des personnes handicapées par situation dans l'emploi.

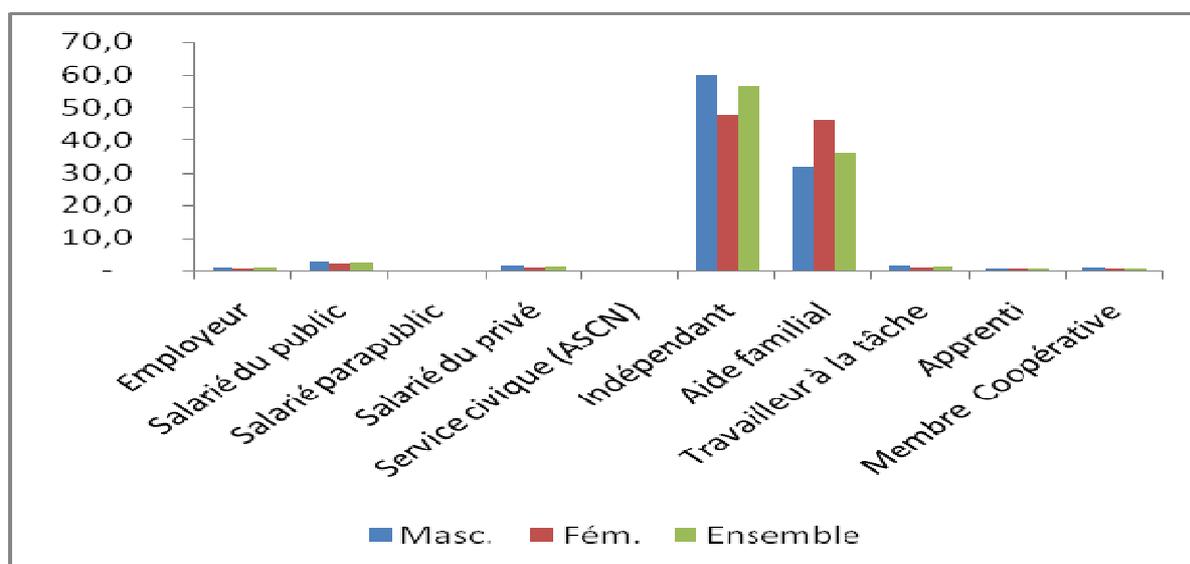


Tableau 19 : Répartition de la population résidente handicapée de 5 ans et plus par type de handicap selon la situation dans l'emploi.

Situation d'emploi	Aveugle	Sourd	Muet	HPMI	HPMS	H. Ment	Lépreux	Polyhand	Autre	Total
Employeur	1,5	0,8	0,7	1,1	1,0	0,8	1,1	0,8	0,9	0,9
Salarié public	1,0	1,0	1,2	3,1	2,4	0,9	0,5	3,0	1,4	2,5
Salarié parapublique	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,2	0,1	0,2
Salarié privé	0,8	0,5	0,6	1,5	1,1	0,4	3,2	1,6	1,3	1,4
Service civique	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	-	0,2	0,0	0,1
Indépendant	74,6	59,1	54,8	67,7	67,2	48,7	77,2	52,8	63,8	56,7
Aide familiale	20,2	36,7	40,4	23,9	25,9	46,8	17,1	39,3	30,5	36,1
Travail. tâche	1,4	1,3	1,3	1,6	1,4	1,8	0,8	1,3	1,3	1,3
Stagiaire	0,2	0,3	0,5	0,4	0,5	0,4	0,0-	0,6	0,5	0,5
Membre Coop.	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,0	0,3	0,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans l'ensemble, l'analyse de la situation dans l'emploi des personnes handicapées montre que la majorité des personnes handicapées sont soit des indépendantes (56,7%) soit des aides familiaux (36,1%). Ce constat reste valable pour chacun des types de handicap. Il y a très peu de personnes handicapées employeuses ou salariées.

Tableau 20 : Répartition de la population résidente handicapée de 5 ans et plus par situation dans l'emploi selon le milieu de résidence.

Situation dans l'emploi	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	M.	F.	Ens.	M.	F.	Ens.	M.	F.	Ens.
Employeur	2	1,1	1,8	1	0,7	0,9	1,2	0,7	1
Salarié du public	15	15	15	0,9	0,7	0,8	3	2,7	2,9
Salarié du parapublique	1,1	0,7	1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Salarié privé	9,9	6,3	9	0,4	0,2	0,3	1,8	1	1,6
Service civique	0,4	1	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Indépendant	53	61	55	69	54	65	67	55	64
Aide familial	8,6	8,9	8,7	27	43	32	25	38	28
Travail. Tâche	5,9	2,2	4,9	0,8	0,7	0,8	1,6	0,9	1,4
Apprenti/Stagiaire	3,1	3	3,1	0,1	0,1	0,1	0,6	0,5	0,5
Membre coopérative	0,3	0,8	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2	0,4	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Selon le milieu de résidence, dans l'ensemble, il y a plus de salarié du public en milieu urbain (15,3%) qu'en milieu rural (0,8%) et moins d'indépendants (55,3% en milieu urbain contre 64,9% en milieu rural).

En milieu urbain, il y a plus de femmes indépendantes (60,9%) que d'hommes indépendants. Les hommes handicapés salariés du privé et les travailleurs à la tâche y sont plus nombreux que les femmes.

En milieu rural par contre, les proportions des femmes aides familiales (42,6%) sont plus élevées que celles des hommes aides familiaux.

I.10. BRANCHE D'ACTIVITE DES PERSONNES HANDICAPEES.

Cette partie aborde la question de branche d'activité dans laquelle évoluent les personnes handicapées. Le tableau ci-dessous édifie sur la répartition de la population résidente handicapée âgée de 5 ans et plus par branche d'activité selon le type de handicap.

Tableau 21 : Répartition de la population résidente handicapée de 5 ans et plus par branche d'activité selon le milieu de résidence et le sexe.

Branche d'activité	Masculin	Féminin	Total
Agriculture, chasse et sylviculture	82,7	73,3	80,1
Pêche, pisciculture, aquaculture	0,5	0,4	0,4
Activités extractives	0,6	0,3	0,5
Activités de fabrication	1,7	3,9	2,3
Production et distribution : Electricité, gaz et eau	0,1	0	0,1
Construction	0,8	0	0,6
Commerce ; réparation véhicule et automobile	6,1	16	8,9
Hôtels et restaurants	0,1	0,2	0,1
Transports, activités liées aux Transport en commun	1,6	0,3	1,3
Activités financières	0,1	0,1	0,1
Immobilier, location et services	0,2	0,2	0,2
Activités d'adminis. publique	1,8	0,8	1,5
Education	1,4	2	1,6
Activités santé et d'action sociale	0,6	0,8	0,7
Activités à caractère collectif ou personnel	1,5	1,2	1,4
Activités de personnel domestique	0,1	0,4	0,2
Activités organisationnelles extraterritoriales	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100

Product.distrib.élec. gaz et eau : Production et distribution d'électricité, gaz et eau ; Commerce ; répar.véhic.auto. : Commerce ; réparation des véhicules et automobiles ; locat.services : location et services. Activités à carac.collectif ou pers. : Activités à caractère collectif ou persersonnel ; Activités organis. Extraterritoriales : Activités des organisations extraterritoriales

L'agriculture, chasse et sylviculture et la pêche, pisciculture, aquaculture constituent les branches d'activité de prédilection des personnes handicapées. En effet, plus de huit (8) personnes handicapées sur dix (10) se trouvent employées dans ces branches : 80,1% d'entre elles travaillent dans l'agriculture, chasse et sylviculture contre 0,4% dans la pêche, pisciculture, aquaculture.

Les personnes handicapées travaillent également dans le commerce, la réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (8,9%) ou dans les activités de fabrication (2,3%).

I.11. OCCUPATION PRINCIPALE DES PERSONNES HANDICAPEES

La section 4.5 traite de l'occupation principale des personnes handicapées par branche d'activité selon le type de handicap.

Tableau 22 : Répartition des personnes handicapées par occupation principale selon le type d'handicap

Occupation principale	Aveugle	Sourd	Muet	H.M.I	H.M.S	H.Mem.	Lèpre	Autre	Poly	Total
Agriculture, chasse, sylviculture	2,9	87,7	86,7	74	75,1	87,3	81,2	80,2	82,4	80,6
Membres de l'exécutif	7,1	0,3	0,5	1,5	1,3	0,5	1,8	0,6	0,9	0,7
Professions intellectuel.	1,4	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Cadres supérieurs	1,2	0,1	0,1	0,7	0,4	0	-	0,5	0,3	0,4
Cadres moyens et technique	3,5	0,4	0,5	2,2	1,7	0,9	1,7	1,7	0,7	1,5
Empl.et indép. Commerce	54,4	6,4	6,8	13	13	6,3	10	11,1	9,2	10,7
Artisans et ouvriers	29,5	5	5,3	8,3	8,3	4,9	5,2	5,7	6,4	5,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
%	1,5	6,5	1,4	6	3,5	2,6	0,4	69,5	1,7	100

Chez 80,6% des personnes handicapées, l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche constituent leur occupation principale. Les personnes handicapées sont également des employés/indépendants du commerce (10,7%) ou des artisans/ouvriers (5,8%).

Selon le type de handicap, hormis les personnes malvoyantes, les personnes victimes des autres types d'handicap travaillent majoritairement au niveau de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Environ 11% des personnes handicapées sont des employés et indépendants du commerce.

CONDITION DE VIE DES PERSONNES HANDICAPEES

Ce dernier chapitre porte sur l'analyse des conditions de vie des personnes handicapées. Il s'agit dans un premier temps d'abord d'étudier les ménages de ces personnes à travers la nature du handicap du chef de ménage; son niveau d'instruction et son occupation principale. Ensuite dans un deuxième temps procéder à une description de leur cadre de vie à travers le type d'habitat, l'accès à l'eau, l'électricité, le type d'aisance.

I.12. CHEF DE MENAGE HANDICAPE.

La population résidente totale compte 2 419 836 chefs de ménage dont 38 739 chefs de ménage handicapés. Les chefs de ménage handicapés représentant de ce fait 1,6%.

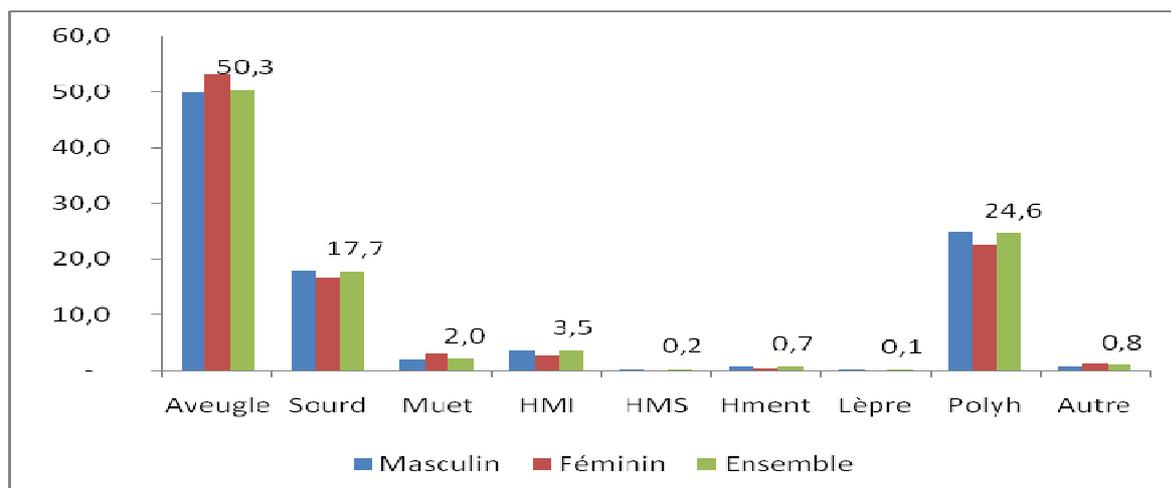
Sur la population résidente totale handicapée (soit 715 497 personnes), il y a seulement 38 739 personnes ayant le statut de chefs de ménage. De ce fait, ils ne représentent que 5,4% de la population totale handicapée. Il y a environ sept (7) fois plus d'hommes handicapés chefs de ménage que de femme : 33716 hommes contre 5023.

Tableau 23 : Répartition des chefs de ménage handicapés par type de handicap selon le sexe et le milieu de résidence.

Type hand.	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aveugle	44.5	49.6	45.6	50.7	54.3	51.1	49.9	53.1	50.3
Sourd	13.6	13.1	13.5	18.5	17.8	18.4	17.8	16.7	17.7
Muet	1.4	3.0	1.8	2.0	3.0	2.1	1.9	3.0	2.0
HMI	3.0	2.9	3.0	3.8	2.6	3.6	3.7	2.7	3.5
HMS	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Hment	1.3	0.9	1.2	0.6	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7
Lèpre	0.5	0.1	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Polyh	34.5	28.7	33.3	23.4	20.5	23.1	24.9	22.5	24.6
Autre	0.9	1.4	1.0	0.8	1.1	0.8	0.8	1.2	0.8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Handicap P.M. Inférieurs : Handicap physique des membres inférieurs ; Handicap P.M. Supérieurs : Handicap physique des membres supérieurs.

Graphique 23 : Proportions (%) des chefs de ménage handicapés par type de handicap.



Dans l'ensemble, plus de la moitié des chefs de ménage handicapés sont des malvoyants (50,3%). Viennent ensuite les chefs de ménage handicapés multiples (24,6%) et les sourds (17,7%). Quel que soit le milieu de résidence, il y a plus de chefs de ménage malvoyants que de chefs de ménage d'un autre type de handicap.

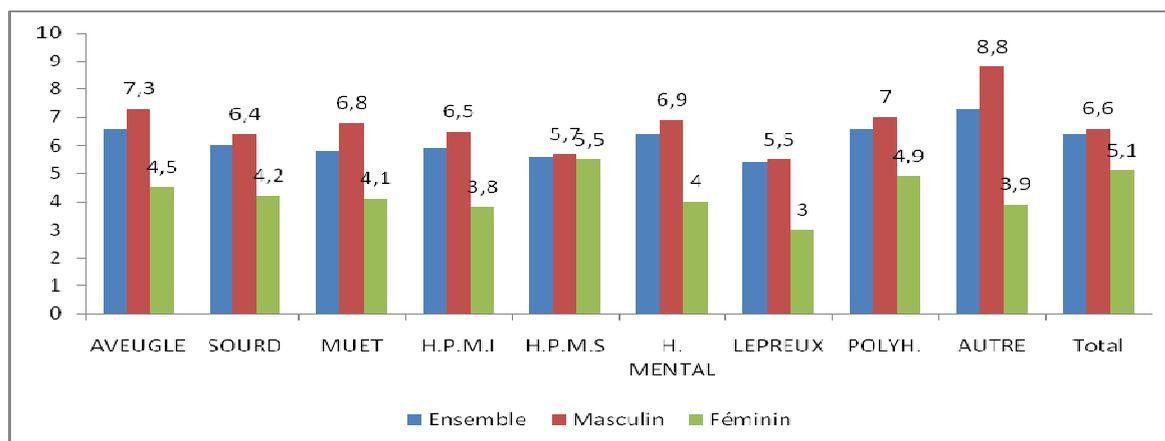
I.13. TAILLE MOYENNE DES MENAGES DIRIGES PAR DES PERSONNES HANDICAPEES.

Le tableau ci-après fournit la taille moyenne des ménages dirigés par des personnes handicapées.

Tableau 24 : Taille moyenne des ménages dirigés par des personnes handicapées.

Type de handicap	Masculin	Féminin	Total
Aveugle	7,3	4,5	6,6
Sourd	6,4	4,2	6,0
Muet	6,8	4,1	5,8
Handicapé physique des membres inférieurs	6,5	3,8	5,9
Handicapé physique des membres supérieurs	5,7	5,5	5,6
Handicapé mental	6,9	4,0	6,4
Lépreux	5,5	3,0	5,4
Polyhandicapé	7,0	4,9	6,6
Autre	8,8	3,9	7,3
Total	6,6	5,1	6,4

Graphique 24 : Taille moyenne des ménages dirigés par des personnes handicapées.



La taille moyenne des ménages dirigés par des personnes handicapées se situe au niveau national à 6,4 personnes. Elle est inférieure à la taille moyenne de la population totale du Niger estimée à 7,1 personnes. La taille moyenne est supérieure à 6,4% au niveau des ménages dirigés par les aveugles et les personnes handicapées physiques des membres inférieurs.

La taille moyenne est plus élevée dans les ménages dirigés par des hommes handicapés que par des femmes (6,6 personnes contre 5,1).

I.14. PRINCIPALE COMBUSTIBLE, SOURCE D'ENERGIE UTILISEE (E) PAR LE MENAGE POUR L'ECLAIRAGE

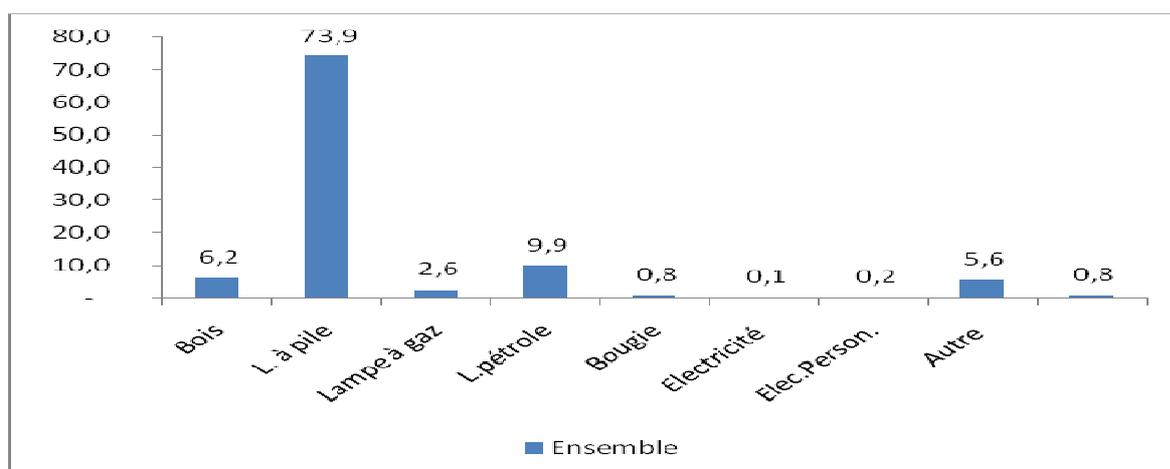
Cette partie traite de la principale combustible / Source d'énergie utilisée (e) pour l'éclairage du ménage.

Tableau 25 : Proportions des ménages des personnes handicapées et principale combustible / Source d'énergie utilisée (e) par le ménage pour éclairage.

Principale Combust.	Aveugle	Sourd	Muet	HPMI	HPMS	H.mental	Lèpre	Polyhandicap	Autre	Total
Bois	6,2	4,8	5,8	5,0	5,1	5,6	5,4	6,4	6,1	6,2
Lampe à pile	78,9	81,1	79,0	77,0	77,0	77,7	77,9	72,2	78,1	73,9
Lampe à gaz	3,0	2,9	2,7	3,1	3,1	3,0	3,5	2,5	2,4	2,6
Lampe à pétrole	6,8	7,4	8,2	11,0	10,8	9,6	6,7	10,3	8,6	9,9
Bougie	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	0,6	1,7	0,9	0,6	0,8
Electricité	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,1	0,1	0,1
Electricité personnelle.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Autre	3,0	1,9	2,1	1,8	1,8	2,1	2,4	6,7	3,1	5,6
ND	1,3	1,1	1,6	1,2	1,2	1,2	1,8	0,7	0,9	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

HPMI : Handicap physique des membres inférieurs, HPMS : Handicap physique des membres supérieurs, H.mental : Handicapé mental.

Graphique 25 : Proportions (%) des ménages des personnes handicapées et principale combustible.



Dans l'ensemble, la lampe à pile est la principale source d'énergie utilisée par les personnes handicapées pour éclairer leurs ménages. En effet, 73,9% des personnes handicapées utilisent la lampe à pile pour éclairer leur ménage. Ensuite, la lampe à pétrole (9,9%), le bois (6,2%) et la lampe à gaz (2,6%) sont également utilisés par les ménages des personnes handicapées comme principale source d'énergie utilisée pour éclairer leurs ménages. Les personnes handicapées utilisent dans des proportions assez insignifiantes l'électricité (0,3%).

I.15. TYPE D'HABITATION.

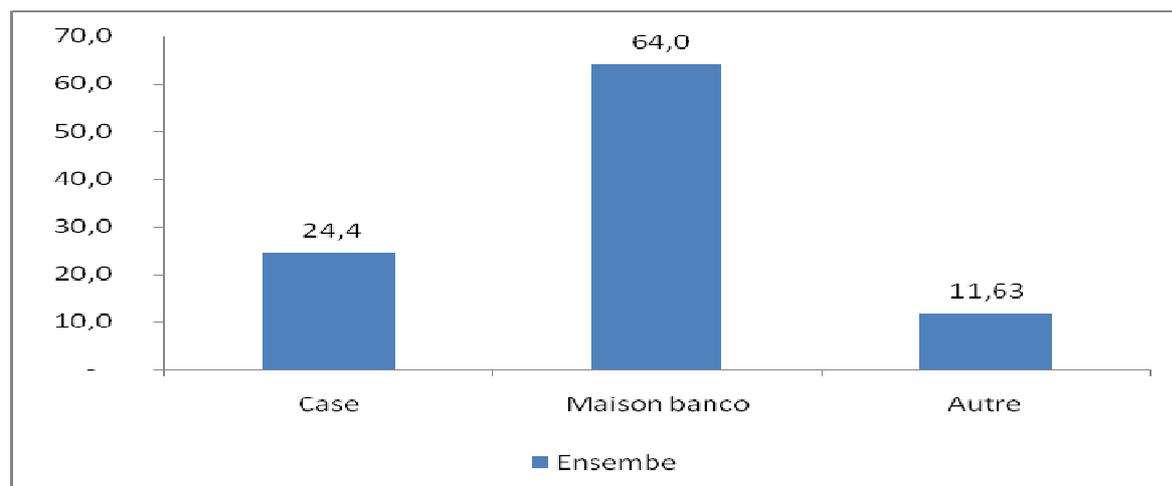
Dans les grandes villes du pays, les ménages de personnes handicapées se regroupent le plus souvent à la périphérie de la ville; tandis que la grande majorité habite les villages en milieu rural.

Tableau 26 : Répartition de la population résidente handicapée par type d'habitation selon le type de handicap.

Type d'habitat	Type de handicap									Total
	Aveugle	Sourd	Muet	HMI	HMS	H.ment	Lèpre	Polyh	Autre	
Case	30,1	28,2	29,4	27,9	26,8	29,6	32,9	21,3	23,3	24,4
Maison banco	62,8	65,7	63,7	64,4	65,4	63,1	60,1	69,5	63,6	64,0
Villa	1,6	1,5	1,9	2,6	2,4	2,2	2,2	2,6	3,4	3,1
Immeuble	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Tente	1,1	0,9	1,0	1,0	0,9	1,2	0,7	1,4	1,4	1,3
Baraque/Cabane	0,8	0,6	0,6	0,6	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
M. en mat. Déf.	1,2	1,3	1,5	1,8	1,8	1,2	1,0	1,8	2,3	2,1
Autre	2,4	1,7	2,0	1,7	1,7	2,0	2,4	2,8	5,1	4,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

M. en mat. Déf : Maisons en matériaux définitifs.

Graphique 26 : Proportions des personnes handicapées par type d'habitation.



Plus de 88% des personnes handicapées vivent dans des cases (24,4%) ou dans des maisons en banco (64%). On note que très peu de personnes handicapées vivent dans des maisons en matériels définitifs (2,1%) ou dans des villas (3,1%).

I.16. PRINCIPAL MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DES MENAGES DES PERSONNES HANDICAPEES.

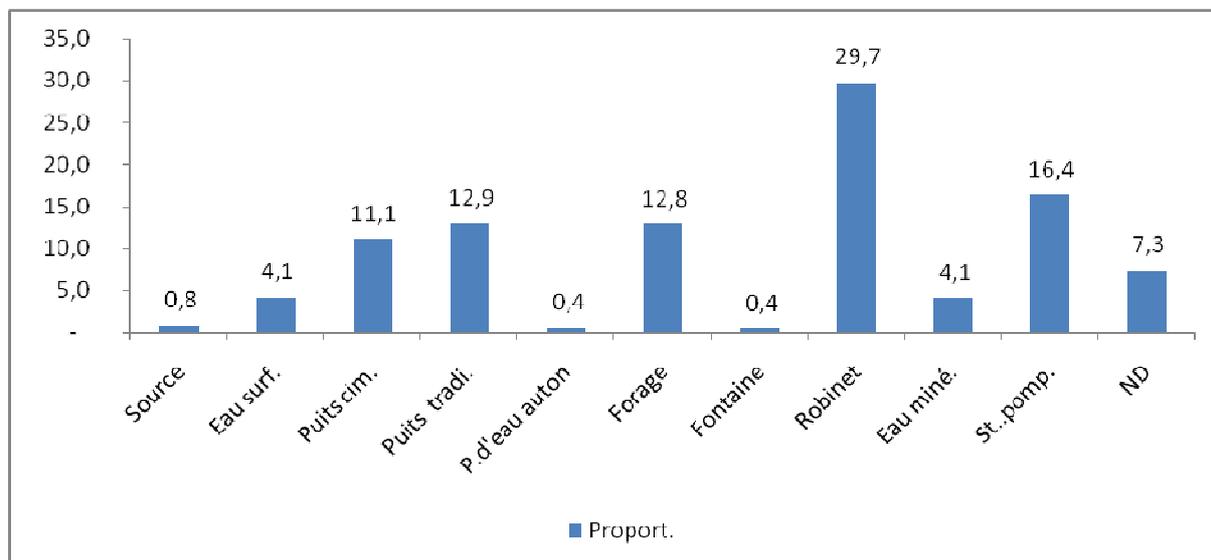
Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population résidente handicapée par principal mode d'approvisionnement en eau du ménage des personnes handicapées selon le type de handicap.

Tableau 27 : Répartition de la population résidente handicapée par principal mode d'approvisionnement en eau du ménage selon le type de handicap.

Mode	Source	Eau surf.	Puits cim.	Puits tradi.	P.d'eau auton	Forage	Fontaine	Robinet	Eau miné.	St.pomp.	ND	Total
Aveugle	0.6	2.5	8.5	12.9	0.4	12.1	0.3	37.7	4.1	15.7	5.2	100
Sourd	0.6	0.6	9.1	13.9	0.3	12.0	0.2	42.1	3.2	14.0	4.1	100
Muet	0.7	0.4	10.1	12.8	0.3	14.0	0.3	37.3	3.9	15.7	4.5	100
HMI	0.4	0.5	12.5	15.9	0.4	11.3	0.3	37.6	2.8	14.2	4.0	100
HMS	0.5	0.3	12.2	15.0	0.3	11.8	0.3	37.6	3.3	14.8	3.9	100
H ment	0.6	0.3	11.1	15.3	0.2	11.4	0.2	39.5	3.5	13.8	4.1	100
Lèpre	0.5	0.5	13.1	14.3	0.2	11.5	0.2	33.3	3.6	17.4	5.3	100
Polyh	0.9	13.1	9.5	10.6	0.8	11.1	0.3	29.8	3.6	15.4	4.9	100
Autre	0.8	4.3	11.5	12.7	0.4	13.2	0.5	27.2	4.2	16.9	8.3	100
Proport.	0.8	4.1	11.1	12.9	0.4	12.8	0.4	29.7	4.1	16.4	7.3	100

HPMI : Handicap physique des membres inférieurs, HPMS : Handicap physique des membres supérieurs, Polyhand. : Polyhandicapé ; H ment. : Handicap mental ; Puits cim. : Puits cimentés ; P.d'eau auto. ; Poste d'eau autonome ; St.Pomp. : Station de pompage ; Puits trad. : Puits traditionnels, Eau Surf. : Eau de surface

Graphique 27 : Principal mode d'approvisionnement en eau du ménage des personnes handicapées.



Les personnes handicapées ont dans l'ensemble un accès limité à l'eau et à l'électricité en relation avec leurs conditions de vie, en milieu rural plus particulièrement.

En effet, pour environ trois ménages sur dix (29,7%) de personnes handicapées, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau. Les puits cimentés et traditionnels (24%) et les forages (13,7%) sont également utilisés.

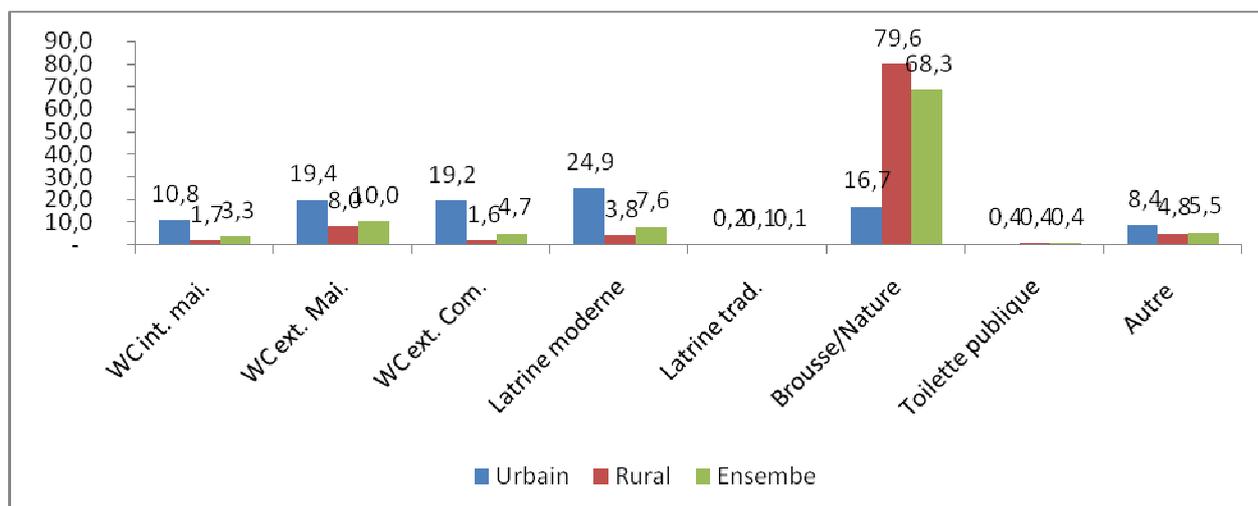
I.17. TYPES DE LIEUX D'AISANCE LE PLUS UTILISE PAR LE MENAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.

Le type de lieux d'aisance le plus utilisé par le ménage des personnes handicapées est examiné dans cette partie selon le type de handicap et le milieu de résidence.

Tableau 28 : Répartition des ménages des personnes handicapées par type de lieux d'aisance et le type de handicap.

Type de lieu d'aisance	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
WC intérieur maison	10,8	1,7	3,3
WC extérieur Maison	19,4	8,0	10,0
WC extérieur Commun.	19,2	1,6	4,7
Latrine moderne	24,9	3,8	7,6
Latrine traditionnelle	0,2	0,1	0,1
Brousse/Nature	16,7	79,6	68,3
Toilette publique	0,4	0,4	0,4
Autre	8,4	4,8	5,5
Total	100,0	100,0	100,0

Graphique 28 : Pourcentages (%) des ménages des personnes handicapées par type de lieux d'aisance selon le milieu de résidence.



Les personnes handicapées pourraient être limitées dans le choix des lieux d'aisance eu égard à leurs conditions de vie. De ce fait, pour 70% des personnes handicapées, la brousse ou la nature constitue le type de lieu d'aisance le plus utilisé.

Les WC à l'intérieur de la maison, les WC à l'extérieur de la maison ainsi que les latrines modernes ou traditionnelles sont également utilisées par les ménages des personnes handicapées dans des proportions assez variables : 0,1 à 10%.

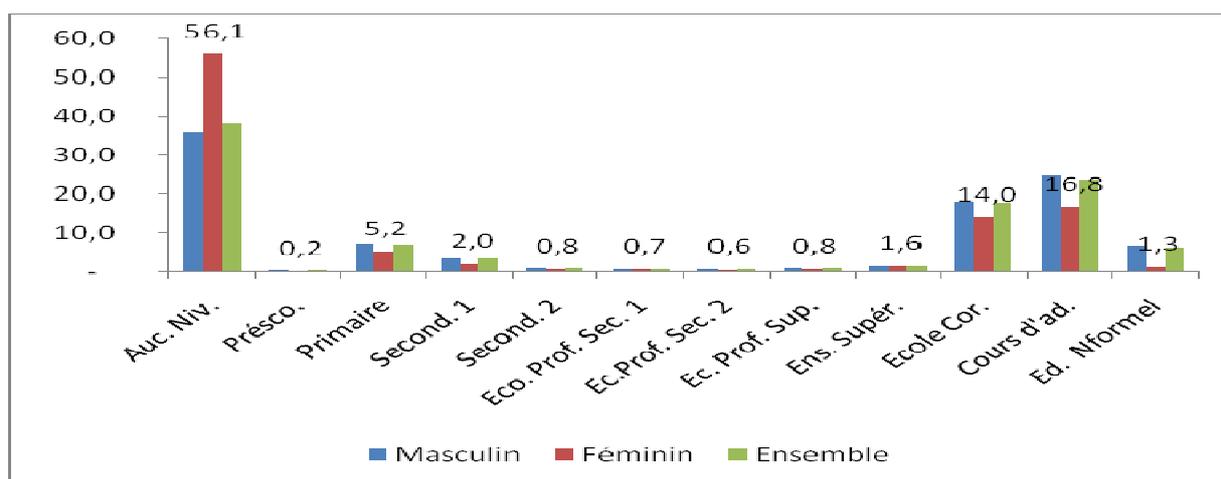
I.18. NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE HANDICAPE.

La partie 5.7 éditée sur le niveau d'instruction des chefs de ménage handicapés par type de handicap selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 29 : répartition des chefs de ménage handicapés selon le type d'handicap et le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction du CM	Sexe du CM		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun Niveau	35,7	56,1	38,0
Préscolaire	0,3	0,2	0,3
Primaire	6,9	5,2	6,8
Secondaire 1	3,3	2,0	3,2
Secondaire 2	0,9	0,8	0,9
Ecole Professionnelle Secondaire 1	0,6	0,7	0,6
Ecole Professionnelle Secondaire 2	0,6	0,6	0,6
Ecole Professionnelle Supérieure	0,9	0,8	0,9
Enseignement Supérieur	1,4	1,6	1,4
Ecole Coranique	18,0	14,0	17,6
Cours d'adulte	24,6	16,8	23,7
Education Non formelle	6,6	1,3	6,0
Total	100,0	100,0	100,0

Graphique 29 : Niveau d'instruction des CM handicapés



Les chefs de ménage handicapés représentent un peu plus de 1,6 % de l'effectif total des chefs de ménage dénombrés au niveau national.

On constate que globalement, les chefs de ménage handicapés sont sans aucun niveau d'instruction et ils représentent au total 38% de cette

population. Des proportions non négligeables s'observent chez les chefs de ménage qui ont suivi des cours d'adulte (23,7%) ou l'école coranique (17,6%). Les chefs de ménage ayant un niveau d'instruction primaire représentent 6,8%. De très faibles proportions ont été enregistrées au niveau des autres modalités de la variable étudiée.

I.19. BRANCHE D'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE

Cette partie traite de la branche d'activité des personnes handicapées chef de ménage selon leur type de handicap et leur milieu de résidence.

Tableau 30 : Répartition des chefs de ménage handicapés par activité principale selon le milieu de résidence

Activité principale	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Agriculture, élevage, chasse et pêche	24,9	92,1	81,8
Membres de l'exécutif et du corps législatif, autorités administratives, dirigeants et état-major, d'entreprises, culte religieux Membres de l'exécutif et du corps législatif,	4,0	0,6	1,1
Prof. intellectuelles et scientifiques libérales	1,6	0,1	0,3
Cadres supérieurs	3,6	0,1	0,6
Cadres moyens et techniciens	6,0	0,9	1,7
Employés et indépendants du commerce	40,1	4,0	9,6
Artisans et ouvriers	19,8	2,2	4,9
Total	100,0	100,0	100,0

Pour l'ensemble des deux milieux de résidence, environ 82% des personnes handicapées qui sont des chefs de ménages travaillent dans l'agriculture, élevage, chasse et pêche. Elles sont des employées et indépendantes du commerce (9,6%) ou des artisans et ouvriers (4,9%). Elles sont très faiblement représentées dans les autres branches d'activité. Ce constat reste valable pour chacun des deux milieux de résidence.

CONCLUSION

Après l'examen des résultats du RGPH_2012, même si des efforts sont déployés pour réduire les disparités et promouvoir l'amélioration des conditions de vie des handicapés et leur insertion sociale, beaucoup reste à faire pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de Réadaptation à Base Communautaire (RBC).

Cette RBC devrait aboutir à la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale de toutes les personnes handicapées, faisant appel aux efforts conjugués des personnes handicapées elles – mêmes, de leurs familles, de la communauté, des Services sociaux (Santé- Education) et de Formation professionnelle appropriée.

Au terme de cette analyse, il s'avère nécessaire d'initier des études et enquêtes spécifiques en vue d'identifier les obstacles éventuels qui pourraient retarder ou annihiler les efforts déployés pour la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées au Niger.

Au Niger, les personnes handicapées représentent 4,2% de la population totale résidente et les personnes polyhandicapées avec 3,3% de la population résidente totale détiennent le taux de handicap le plus élevé. Viennent ensuite les personnes malvoyantes (0,3%), les handicapées physiques des membres inférieurs (0,2%). Par contre, les personnes muettes et celles qui sont atteintes de lèpre présentent des taux de handicap presque nuls à cause de leurs sous effectifs dans la population totale résidente.

Il y a presque autant d'hommes que de femmes handicapées : 4,2% d'hommes et 4,1% de femmes handicapées. Les tranches d'âge 0-14 ans (1,9%) et 15-64 ans (avec 2,0%) sont le plus affectées par le handicap.

L'analyse différentielle selon la région fait ressortir des taux de handicap supérieurs à 4,2% particulièrement au niveau des régions de Niamey (6,4%), Zinder (5,3%) et Tillabéry (4,5%). En effet, le taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population des personnes handicapées estimé à 9% est nettement supérieur à celui de la population résidente totale (3,9%). Des taux très élevés s'observent au niveau des régions de Niamey (10,3%), Zinder (9,8%), Tahoua (9,4%) et de Tillabéry (9,4%).

Il y a 102 hommes handicapés pour 100 femmes handicapées. Ce rapport de masculinité est supérieur à celui de la population résidente totale du pays, estimé à 98,8 hommes pour 100 femmes.

Au Niger, les personnes handicapées mariées de 10 ans et plus (monogames ou polygames) représentent 3,7% de la population résidente totale de 10 ans et plus mariée (3,9% en milieu urbain et 3,7% en milieu rural) . De faibles taux de veuvage ou de divorces à cause du problème de sous effectifs, sont enregistrés.

L'indice synthétique de fécondité des femmes handicapées âgées de 12-49 ans se situe à 5,6 enfants par femme contre 7,5 enfants par femme dans la population résidente totale.

D'une manière générale, les personnes handicapées sont alphabétisées en français (64,1%), en haoussa (16,6%) ou en arabe (5,7%). Elles sont sans niveau d'instruction (35,5%) à l'instar de la population résidente totale (55,6% de sans niveau d'instruction).

Les taux d'activité chez les personnes handicapées âgées de 15 ans et plus se situent à 34,3% contre 58,8% pour la population résidente totale de 15 ans et plus. Plus de 95% des personnes handicapées sont occupées (98% pour les femmes et 95% pour les hommes).

La majorité des personnes handicapées âgées de 15 ans et plus sont soit des travailleurs indépendants (56,4%) soit des indépendants (35,9%).

L'agriculture, chasse et sylviculture et la pêche, pisciculture, aquaculture constituent les branches d'activité de prédilection des personnes handicapées car plus de huit (8) personnes handicapées sur dix (10) s'y trouvent employées.

Les chefs de ménage handicapés représentent 1,6% de l'ensemble des chefs de ménage de la population résidente totale.

Les personnes handicapées ont dans l'ensemble un accès limité à l'eau et à l'électricité en relation avec leurs conditions de vie, particulièrement en milieu rural. En effet, pour environ trois ménages de personnes handicapées sur dix (29,7%), le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau.

Dans l'ensemble, la lampe à pile est la principale source d'énergie utilisée par 73,9% des personnes handicapées pour éclairer leurs ménages.

Les personnes handicapées vivent dans des cases (24,4%) ou dans des maisons en banco (64%). Elles pourraient être limitées dans le choix des lieux d'aisance eu égard à leurs conditions de vie. De ce fait, environ sept (7) ménages des personnes handicapées sur dix (10) utilisent la brousse ou la nature comme type de lieu d'aisance.

BIBLIOGRAPHIE

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
Adoptée le 13 décembre 2006.

HANDICAP INTERNATIONAL (AGBOVI KOMLAN KWASSI Sociologue consultant);
représentation et perception du handicap par les cadres de l'administration
publique et les autorités locales; 2009 ;

INS ; Analyse des résultats du RGP/H-2001 : situation socioéconomique des
personnes handicapées ; Août 2007 ;

MP/PF/PE ; rapport initial sur la mise en œuvre de la convention international
sur les droits des personne handicapées ; septembre 2010 ;

MP/PF/PE (FARKA SOUMAILA consultant); recherche opérationnelle sur la
réadaptation a base communautaire « RBC » dans les départements de
KONNI et GUIDAN ROUMJDI ; NOVEMBRE 2010 ;

NATIONS UNIES (Richard Dackam N'gatchou); Principes et recommandations
concernant les recensements de la population et de l'habitat; Première
révision ;

ANNEXES

Liste des indicateurs

Dans cette étude un certain nombre d'indicateurs seront élaborés aux fins d'affiner l'éclairage.

N°	INDICATEURS	NIVEAU GEOGRAPHIQUE DE PRODUCTION	CONCEPTS DE BASE/DEFINITION DE L'INDICATEUR
Volume et répartition des personnes handicapées (PH)			
1	Effectif des personnes handicapées	Pays, Région, Département	Ensemble des personnes handicapées (tous types confondus) recensées (par sexe, milieu de résidence)
2	Poids démographique de la population handicapée (ou Taux de handicap)	Pays, Région, Département	Effectif des personnes handicapées (tous types confondus) rapporté à la population totale, en % (par sexe, milieu de résidence)
3	Effectif des personnes handicapées par type de handicap	Pays, Région, Département	Ensemble des personnes handicapées recensées pour un type de handicap donné (par sexe, milieu de résidence)
4	Taux de handicap par type	Pays, Région, Département	Effectif de la population présentant un type de handicap donné rapporté à la population totale, en % (par sexe, milieu de résidence)
5	Effectif des personnes handicapées par type de handicap et âge (groupe d'âges)	Pays, Région, Département	Ensemble des personnes d'un âge (groupe d'âges) donné présentant un type de handicap majeur donné (par sexe, milieu de résidence)
6	Proportion de personnes handicapées par type de handicap et âge (groupe d'âges)	Pays, Région, Département	Effectif de la population d'un âge (groupe d'âges) donné présentant un type de handicap majeur donné rapporté à la population totale du même groupe d'âge (par sexe, milieu

			de résidence)
7	Rapport de masculinité des personnes handicapées	Pays, Région, Département	Effectif des personnes handicapées de sexe masculin rapporté à l'effectif des personnes handicapées de sexe féminin (par groupe âge, milieu de résidence)
8	Rapport de masculinité des personnes handicapées par type de handicap	Pays, Région, Département	Effectif des personnes handicapées de sexe masculin d'un type de handicap donné rapporté à l'effectif des personnes handicapées de sexe féminin du même type (par milieu de résidence)
9	Proportion de personnes handicapées par type de handicap	Pays, Région, Département	Effectif de la population d'un âge (groupe d'âges) donné présentant un type de handicap majeur donné rapporté à la population totale des handicapés du même groupe d'âge

Analyse des personnes handicapées chefs de ménage			
10	Effectif des PH chefs de ménage	Pays, Région, Département	Effectif des personnes handicapées recensées comme chef de ménage (par sexe et milieu de résidence)
11	Taux de chefs de ménage des PH	Pays, Région, Département	Effectif des PH chefs de ménage rapporté à l'effectif total des PH (par sexe et milieu de résidence)
12	Proportion des PH chefs de ménage	Pays, Région, Département	Effectif des PH chefs de ménages rapporté à l'effectif total des chefs de ménage (par sexe et milieu de

			résidence)
13	Age moyen des PH chefs de ménage	Pays, Région, Département	Moyenne pondérée des âges par les effectifs de tous les PH chefs de ménage des âges correspondants (par sexe et milieu de résidence)
14	Rapport de masculinité des PH chefs de ménage	Pays, Région, Département	Effectif des PH chefs de ménage de sexe masculin rapporté à celui des PH chefs de ménage de sexe féminin (par milieu de résidence)
15	Rapport de masculinité des PH chefs de ménage par groupe d'âge	Pays, Région, Département	Effectif des PH chefs de ménage de sexe masculin rapporté à celui des PH chefs de ménage de sexe féminin pour le groupe d'âge considéré (par milieu de résidence)
16	Nombre de couple de personnes handicapées	Pays, Région,	
17	Nombre de couple de personnes handicapées selon le type handicap	Pays, Région,	

C1. Analyse des ménages dirigés par les PH			
18	Taille moyenne des ménages dirigés par les PH	Pays, Département	Moyenne pondérée des tailles par l'effectif des ménages correspondants dirigés par les PH (par milieu de résidence)
19	Nombre moyen de personnes des ménages dirigés par les PH	Pays, Département	Population totale des ménages dirigés par les PH rapportée au nombre total des ménages dirigés par les PH. (par milieu de résidence)
20	Mode d'approvisionnement en eau des personnes handicapées selon la nature de l'handicap	Pays, Département	

C2. Analyse des facilités des logements des ménages dirigés par les PH			
21	Proportion des ménages dirigés par les PH par type d'habitation	Pays, Région, Département	Effectif des ménages dirigés par les PH occupant un type d'habitation donné rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par des PH (par milieu de résidence)
22	Nombre moyen de personne(s) par pièce des ménages	Pays, Région, Département	Moyenne pondérée du nombre de pièces du logement par la taille des ménages

	dirigés par les PH		correspondants dirigés par les PH (par milieu de résidence)
23	Proportion des ménages dirigés par les PH par statut d'occupation du logement	Pays, Région, Département	Effectif des ménages dirigés par les PH d'un statut d'occupation donné rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par des PH (par milieu de résidence)
24	Proportion des ménages dirigés par les PH par type de lieu d'aisance	Pays, Région, Département	Effectif des ménages dirigés par les PH d'un type de lieu d'aisance donné rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par des PH (par milieu de résidence)
25	Proportion des ménages dirigés par les PH par source en eau de boisson	Pays, Région, Département	Effectif des ménages dirigés par les PH disposant d'une source en eau de boisson donnée rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par des PH (par milieu de résidence)
26	Fréquentation scolaire d'enfants issus de ménage dont le chef de ménage présente un handicap	Pays, Région, Département	
27	Fréquentation scolaire des personnes handicapées	Pays, Département	

Tableau A1 : Répartition de la population résidente handicapée par type de handicap selon la région.

Types de handicaps	Régions								
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Zinder	Niamey	Ensemble
Aveugle	1451	1329	6646	11715	9197	8511	10570	2152	51571
Sourd	569	447	4047	6716	4592	3068	3736	890	24065
Muet	132	104	1090	1428	1135	1175	990	276	6330
HPMI	1004	593	4951	6435	5390	3532	3792	1254	26951
HPMS	475	419	2438	3812	3213	2264	2463	758	15842
Hand. mental	971	587	3989	4428	4184	3803	3149	775	21886
Lépreux	13	28	270	376	232	264	403	62	1648
Polyhandicapé	7572	11264	40748	73747	105382	99460	161618	59089	558880
Autre	323	164	1677	1876	1536	1253	1045	450	8324
Total	12510	14935	65856	110533	134861	123330	187766	65706	715497

HPMI : Handicapé physique des membres inférieurs, HPMS : Handicapé physique des membres supérieurs.

Tableau A2 : Répartition des personnes handicapées par commune selon le milieu de résidence et le sexe.

Communes	Milieu de résidence			Sexe		
	Urbain	Rural	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	3193	246	3439	1932	1507	3439
Diffa	1251	272	1523	841	682	1523
Dosso	2180	932	3112	1630	1482	3112
Maradi	8838	0	8838	4830	4008	8838
Tahoua	3808	1217	5025	2596	2429	5025
Tillabéry	519	1045	1564	820	744	1564
Zinder	12124	6392	18516	9058	9458	18516
Niamey	60842	4864	65706	31993	33713	65706
Total	92755	14968	107723	53700	54023	107723

Tableau A3 : Répartition des personnes handicapées par type de handicap selon le milieu de résidence et le sexe.

Type handicap	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble
Aveugle	3597	3484	7081	24502	19988	44490	28099	23472	51571
Sourd	1560	1440	3000	12115	8950	21065	13675	10390	24065
Muet	462	398	860	3126	2344	5470	3588	2742	6330
HPMI	2843	2073	4916	13058	8977	22035	15901	11050	26951
HPMS	1552	1092	2644	7812	5386	13198	9364	6478	15842
H.mental	2013	1446	3459	10283	8144	18427	12296	9590	21886
Lépreux	119	112	231	826	591	1417	945	703	1648
Polyh.	53879	54500	108379	219634	230867	450501	273513	285367	558880
Autre	653	639	1292	3904	3128	7032	4557	3767	8324
Niger	66678	65184	131862	295260	288375	583635	361938	353559	715497

Tableau A4 : Répartition de la population résidente handicapée par groupes d'âge quinquennaux selon le milieu de résidence et sexe.

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Urbain + Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0 - 4 ans	11481	11591	23072	59586	59712	119298	71067	71303	142370
5 - 9 ans	8225	8590	16815	43669	43755	87424	51894	52345	104239
10 - 14 ans	7629	8335	15964	34502	33928	68430	42131	42263	84394
15 - 19 ans	9626	7710	17336	30311	28547	58858	39937	36257	76194
20 - 24 ans	6782	5707	12489	20000	20539	40539	26782	26246	53028
25 - 29 ans	4590	5551	10141	17216	18682	35898	21806	24233	46039
30 - 34 ans	3573	3519	7092	14493	14049	28542	18066	17568	35634
35 - 39 ans	2996	2900	5896	12154	11612	23766	15150	14512	29662
40 - 44 ans	2521	2225	4746	10614	9640	20254	13135	11865	25000
45 - 49 ans	2089	1944	4033	9429	8603	18032	11518	10547	22065
50 - 54 ans	1832	1652	3484	9257	7223	16480	11089	8875	19964
55 - 59 ans	1349	1274	2623	6926	6053	12979	8275	7327	15602
60 - 64 ans	1120	1013	2133	6361	5880	12241	7481	6893	14374
65 - 69 ans	918	957	1875	5541	5500	11041	6459	6457	12916
70 - 74 ans	808	843	1651	5482	5262	10744	6290	6105	12395
75 - 79 ans	558	615	1173	4548	4357	8905	5106	4972	10078
80-84 ans	363	481	844	3455	3165	6620	3818	3646	7464
85 ans et +	218	277	495	1716	1868	3584	1934	2145	4079
Total	66678	65184	131862	295260	288375	583635	361938	353559	715497

Tableau A5 : Répartition de la population résidente handicapée par situation matrimoniale selon le milieu de résidence et sexe.

Etat matrimonial	Milieu de résidence			Sexe		
	Urbain	Rural	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	49152	142335	191487	108612	82875	191487
Marié monogame	24183	135942	160125	88938	71187	160125
Marié polygame 2 épouses	6738	43297	50035	20634	29401	50035
Marié polygame 3 épouses	1677	6932	8609	3035	5574	8609
Marié polygame 4 épouses	434	1451	1885	668	1217	1885
Veuf (ve)	3637	20109	23746	3085	20661	23746
Divorcé(e)	2113	8373	10486	3518	6968	10486
Autres	120	376	496	164	332	496
ND	43808	224820	268628	133284	135344	268628
Total	131862	583635	715497	361938	353559	715497

Tableau A6 : Répartition des personnes handicapée âgées de 15 et plus par type d'handicap selon le sexe et l'alphabétisation.

Type de handicap	Non alphabétisé			Alphabétisé			Total		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aveugle	19176	17740	36916	6266	3178	9444	25442	20918	46360
Sourd	10245	8239	18484	2620	1468	4088	12865	9707	22572
Muet	2589	2179	4768	711	361	1072	3300	2540	5840
HPMI	9707	8282	17989	5286	2050	7336	14993	10332	25325
HPMS	6167	5167	11334	3094	1217	4311	9261	6384	15645
Hand. mental	9303	8182	17485	2775	1248	4023	12078	9430	21508
Lèpre	730	625	1355	209	68	277	939	693	1632
Polyhandicapé	38181	45165	83346	122273	118776	241049	160454	163941	324395
Autre	2868	2735	5603	1303	665	1968	4171	3400	7571
Total	98966	98314	197280	144537	129031	273568	243503	227345	470848

Tableau A7 : Répartition des personnes handicapées âgées de 15 et plus par situation de l'emploi selon le type d'handicap.

Situation de l'emploi	Aveugle	Sourd	Muet	HPMI	HPMS	H. Mental	Lépreux	Polyhand.	Autre	Ensemble
Employeur	216	90	18	118	63	34	7	984	27	1557
Salarié du public	149	111	31	323	145	42	3	3549	41	4394
Salarié parapublic	20	17	7	30	14	1	1	246	4	340
Salarié du privé	120	60	14	159	67	18	20	1865	38	2361
Service civique	12	2	1	10	5	2	0	193	1	226
Indépendants	10983	6685	1382	7085	4097	2186	484	63313	1881	98096
Aide familiale	2973	4150	1019	2506	1582	2102	107	47123	900	62462
Travailleur à la tâche	199	145	34	165	86	80	5	1528	39	2281
Stagiaire	29	34	12	44	33	17	0	742	14	925
Membre des Coopératives	27	14	4	31	8	9	0	318	4	415
Total	14728	11308	2522	10471	6100	4491	627	119861	2949	173057

Tableau A8 : Répartition des personnes handicapée âgées de 15 et plus par type d'handicap selon le sexe et la situation d'activité.

Type Handicap	Occupé		Au chômage		Femme au foyer		Elève/Étudiant		A la recherche du premier emploi		Retraité		Rentier		Autres inactifs		ND		Ensemble		
	M.	F.	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M+F
Aveugle/Malvoyant	11851	3587	227	56	0	4976	1419	1110	191	17	248	90	929	1042	11500	10995	3	3	26368	21876	48244
Sourd/ Malentendant	8706	3082	75	25	0	3009	789	529	133	15	39	24	115	190	3231	3054	0	4	13088	9932	23020
Muet	1940	681	25	9	0	747	232	109	45	5	17	8	44	40	1063	1007	0	1	3366	2607	5973
Handicapé Physique Membre Inférieur	8496	2506	149	42	0	2975	1089	654	226	22	101	21	220	259	4843	4005	6	2	15130	10486	25616
Handicapé Physique Membre Supérieur	4954	1457	111	23	0	1817	743	479	136	14	47	16	151	188	3221	2478	1	6	9364	6478	15842
Handicapé Mental	3473	1246	162	48	0	2217	389	250	692	12	15	12	179	157	7378	5641	8	7	12296	9590	21886
Lépreux	509	149	20	2	0	250	28	21	12	1	5	2	19	21	352	256	0	1	945	703	1648
Polyhandicapé (2+)	87346	40134	920	296	0	70028	36931	31161	3736	451	379	140	1113	1662	75661	73198	27	65	206113	217135	423248
Autre	2194	875	47	12	0	1027	348	215	63	10	15	5	66	61	1468	1242	0	2	4201	3449	7650
Total	129469	53717	1736	513	0	87046	41968	34528	5234	547	866	318	2836	3620	108717	101876	45	91	290871	282256	573127

Tableau A9 : Répartition des personnes handicapée âgées de 15 et plus par type d'handicap selon le milieu de résidence et la situation d'activité.

Type Hand.	Occupé			Au chômage			Femme au foyer			Elève/Étudiant			A la recherche du premier emploi		
	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ensem	Urbain	Rural	Ensem	Urbain	Rural	Ensem	Urbain	Rural	Ens
AVEUGLE	1557	13881	15438	77	206	283	923	4053	4976	885	1644	2529	58	150	208
SOURD	948	10840	11788	23	77	100	502	2507	3009	441	877	1318	55	93	148
MUET	226	2395	2621	10	24	34	114	633	747	115	226	341	18	32	50
HAND.PHY. M.INF.	1910	9092	11002	66	125	191	689	2286	2975	525	1218	1743	101	147	248
HAND.PHY. M.SUP.	1028	5383	6411	48	86	134	357	1460	1817	366	856	1222	61	89	150
HAND.MENTAL	354	4365	4719	74	136	210	385	1832	2217	213	426	639	258	446	704
LEPREUX	55	603	658	14	8	22	44	206	250	7	42	49	6	7	13
POLYHAND.	18379	109101	127480	404	812	1216	13095	56933	70028	24415	43677	68092	2044	2143	4187
AUTRE	345	2724	3069	16	43	59	200	827	1027	176	387	563	30	43	73
Total	24802	158384	183186	732	1517	2249	16309	70737	87046	27143	49353	76496	2631	3150	5781

Type Hand.	Retraité			Rentier			Autres inactifs			ND			Total		
	Urbain	Rural	Ensem	Urbain	Rural	Ensem	Urbain	Rural	Ensem	Urb.	Rur.	Ensem	Urbain	Rural	Ens
AVEUGLE	129	209	338	387	1584	1971	2543	19952	22495	4	2	6	6563	41681	48244
SOURD	20	43	63	66	239	305	818	5467	6285	1	3	4	2874	20146	23020
MUET	4	21	25	16	68	84	318	1752	2070	0	1	1	821	5152	5973
HAND.PHY. M.INF.	82	40	122	141	338	479	1249	7599	8848	4	4	8	4767	20849	25616
HAND.PHY. M.SUP.	24	39	63	67	272	339	693	5006	5699	0	7	7	2644	13198	15842
HAND.MENTAL	8	19	27	96	240	336	2064	10955	13019	7	8	15	3459	18427	21886
LEPREUX	1	6	7	13	27	40	90	518	608	1	0	1	231	1417	1648
POLYHAND.	249	270	519	835	1940	2775	26797	122062	148859	37	55	92	86255	336993	423248
AUTRE	7	13	20	34	93	127	367	2343	2710	1	1	2	1176	6474	7650

Tableau A10 : Répartition des personnes handicapée âgées de 15 et plus par niveau d'instruction et sexe selon le type d'handicap.

Niveau d'instruction		Aveugle	Sourd	Muet	HPMI	HPMS	H.mental	Lèpre	Polyh.	Autre	Ens.
Auc Niv	Masculin	14206	8937	2315	6567	4371	8267	549	47937	2094	95243
	Féminin	15551	7563	2067	6727	4367	7771	548	60729	2331	107654
	Ensemble	29757	16500	4382	13294	8738	16038	1097	108666	4425	202897
Ec Cor	Masculin	5358	1259	288	2815	1776	1135	192	14573	748	28144
	Féminin	2377	678	159	1251	727	499	77	9801	387	15956
	Ensemble	7735	1937	447	4066	2503	1634	269	24374	1135	44100
C Adult	Masculin	1215	425	102	835	503	513	69	26588	180	30430
	Féminin	672	256	57	326	206	286	27	31566	114	33510
	Ensemble	1887	681	159	1161	709	799	96	58154	294	63940
Présc	Masculin	116	71	16	430	16	12	0	1718	14	2393
	Féminin	133	53	10	321	16	15	0	1499	11	2058
	Ensemble	249	124	26	751	32	27	0	3217	25	4451
Prim	Masculin	2376	1366	396	2131	1381	1251	64	45370	649	54984
	Féminin	1482	802	168	1087	757	638	30	38409	374	43747
	Ensemble	3858	2168	564	3218	2138	1889	94	83779	1023	98731
Sec Gén	Masculin	560	379	70	781	467	578	10	19515	170	22530
	Féminin	355	250	45	324	184	207	8	18574	101	20048
	Ensemble	915	629	115	1105	651	785	18	38089	271	42578
Sec Prof	Masculin	115	53	10	132	64	72	2	1438	13	1899
	Féminin	79	35	9	71	38	20	2	1260	9	1523
	Ensemble	194	88	19	203	102	92	4	2698	22	3422
Sup Prof	Masculin	46	9	5	50	28	33	0	2071	8	2250
	Féminin	20	7	1	17	8	28	0	2619	4	2704
	Ensemble	66	16	6	67	36	61	0	4690	12	4954
Ens.Sup	Masculin	227	81	23	225	90	20	8	2833	38	3545
	Féminin	225	80	17	136	60	1	2	3779	26	4326
	Ensemble	452	161	40	361	150	21	10	6612	64	7871
Educ NF	Masculin	1400	359	105	1103	610	279	47	5000	272	9175
	Féminin	190	75	33	166	73	43	3	1587	76	2246
	Ensemble	1590	434	138	1269	683	322	50	6587	348	11421
ND	Masculin	736	143	33	48	49	126	4	38362	10	39511
	Féminin	787	133	37	53	38	74	4	46469	16	47611
	Ensemble	1523	276	70	101	87	200	8	84831	26	87122
Total	Masculin	26355	13082	3363	15117	9355	12286	945	205405	4196	290104
	Féminin	21871	9932	2603	10479	6474	9582	701	216292	3449	281383
	Ensemble	48226	23014	5966	25596	15829	21868	1646	421697	7645	571487

Tableau A11 : Répartition des personnes handicapées handicapées par niveau d'instruction et sexe selon le type.

Niveau d'instruction du CM	Sexe du CM		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun Niveau	32155	6310	38465
Préscolaire	313	27	340
Primaire	6251	587	6838
Secondaire 1	2975	229	3204
Secondaire 2	839	85	924
Ecole Prof. Second. 1	535	80	615
Ecole Prof. Second. 2	499	66	565
Ecole Prof. Sup.	853	86	939
Ens. Supérieur	1287	178	1465
Ecole Coranique	16215	1571	17786
Cours d'adulte	22109	1885	23994
Ed. Non Formelle	5930	147	6077
Total	89961	11251	101212

Tableau A12 : Répartition des personnes handicapées par principale combustible / source d'éclairage de leur ménage par type d'handicap.

Princ. Combustible	Aveu	Sour	Mue	HPMI	HPMS	Hme	Lèpre	Polyh.	Autre	Total
Bois	3188	1149	365	1330	811	1222	88	33505	2451	44109
Lampe à pile	40496	19426	4990	20660	12131	16834	1276	378486	31249	525548
Lampe à gaz	1516	701	168	829	486	649	57	13255	957	18618
Lampe à pétrole	3470	1769	515	2945	1699	2075	109	54212	3438	70232
Bougie	285	115	37	176	125	136	28	4549	248	5699
Electricité	31	10	0	7	5	10	8	368	24	463
Electricité Personnelle	102	51	10	66	31	36	3	763	45	1107
Autre	1561	456	134	489	279	455	39	35155	1256	39824
ND	675	272	99	318	185	252	29	3842	360	6032
Total	51324	23949	6318	26820	15752	21669	1637	524135	40028	711632

Tableau A13 : Répartition des personnes handicapée par type d'habitation selon le type d'handicap.

Type d'habitation	Type de handicap									Total
	Aveugle	Sourd	Muet	HMI	HMS	H ment	Lèpre	Polyh	Autre	
Case	15429	6736	1853	7468	4215	6380	537	8506	121906	173030
Maison banco	32141	15713	4018	17211	10282	13614	981	27748	332521	454229
Villa	804	364	119	698	383	469	36	1025	17841	21739
Immeuble	18	16	4	18	13	13	1	38	813	934
Tente	550	219	64	260	137	252	11	541	7317	9351
Baraque/Cabane	410	145	35	165	126	150	11	240	3464	4746
M. en mat. Définit.	592	309	92	468	287	264	16	728	12270	15026
Autre	1246	400	124	449	268	436	39	1107	26702	30771
Total	51190	23902	6309	26737	15711	21578	1632	39933	522834	709826

Tableau A14 : Répartition des ménages des personnes handicapée par mode d'approvisionnement en eau le type d'handicap.

Mode approvisionnement en eau	Type de handicap									Total
	Aveugle	Sourd	Muet	HMI	HMS	H ment	Lèpre	Polyh	Autre	
Source	333	141	42	118	81	124	9	360	4450	5658
Eau de surface	1305	146	25	135	44	68	9	5261	22314	29307
Puits cimenté	4363	2171	640	3342	1919	2407	215	3784	60036	78877
Puits traditionnels	6616	3318	810	4273	2360	3318	234	4242	66470	91641
Poste eau autonome	198	69	21	113	52	43	3	331	2165	2995
Forage	6229	2883	882	3031	1856	2478	188	4430	69291	91268
Fontaine	145	52	18	83	42	52	3	103	2400	2898
Robinet	19343	10073	2357	10093	5915	8560	545	11921	142578	211385
Eau minérale	8037	3349	991	3810	2338	2986	285	6174	88547	116517
Station de pompage	2106	773	245	739	524	755	59	1452	22175	28828
ND	2649	974	287	1083	621	878	87	1970	43709	52258
Total	51324	23949	6318	26820	15752	21669	1637	40028	524135	711632

Tableau A15 : Répartition des personnes handicapée par lieux d'aisance selon le milieu de résidence.

Type de lieu d'aisance	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
WC intérieur maison	13810	9860	23670
WC extérieur maison	24756	46521	71277
WC extérieur commun	24522	9109	33631
Latrine moderne	31709	22302	54011
Latrine traditionnelle	228	586	814
Brousse/Nature	21282	465051	486333
Toilette publique	564	2317	2881
Autre	10704	28311	39015
Total	127575	584057	711632